



JOURNAL OFFICIEL

District Seine & Marne

SOMMAIRE

- Agenda
- Informations Diverses
- PV Comité Directeur du 10.10.2019
- PV Comité d'Appel du 02.10.2019
- Info PV Commission de Discipline du 09.10.2019
- PV Commission restreinte de Prévention, Médiation, Education du 09.10.2019
- PV Commission d'Arbitrage du 06.09.2019
- PV Commission d'Arbitrage - section administrative du 27.09.2019
- Extrait PV Commission d'Arbitrage du 04.10.2019
- PV Commission des Statuts & Règlements du 08.10.2019
- PV Commission d'Organisation des Compétitions des 08.10.2019 & 10.10.2019
- Agenda Technique

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ELECTIVE

DU DISTRICT

SAMEDI 23 NOVEMBRE 2019

A LESIGNY

Complexe de l'Entre Deux Parcs

Avenue des Hyverneaux

77150 LESIGNY

Merci aux clubs de bien vouloir nous faire parvenir leurs questions écrites 30 jours avant l'Assemblée Générale

CALENDRIERS

Nouveaux calendriers

- ◆ SENIORS D4C
- ◆ U16 D3A
- ◆ U16 D3B



FORMATION

ARBITRES

FOOT ANIMATION

1er MODULE

Elle se tiendra les mercredi 23 et 30 octobre 2019 de 14H00 à 17H00 au District à MONTRY

(documents d'inscription sur le site internet)



REUNIONS

Le District organise des réunions d'information sur la mise en place du dispositif des Services civiques pour la saison 2019/2020, aux dates suivantes :

- le **jeudi 17 octobre 2019** à 19H00 au District - site de MELUN
- le jeudi 24 octobre 2019 à 19H00 au District - site de MONTRY

La présence des services civiques accompagnés de leur tuteur ou référent est obligatoire.

PROMPT RÉTABLISSEMENT

Le Président, les salariés et tous les membres du District souhaitent un prompt rétablissement à

M. Michel BORTOT

Membre du Comité Directeur du District

Agenda du District

SITE DE MONTRY

COMMISSIONS

Vendredi 11 octobre 2019

Comité Directeur

19 heures

Mardi 15 octobre 2019

Commission des Statuts & Règlements
(sous réserve)

18 heures

Mercredi 16 octobre 2019

Commission de Discipline

17 heures

Jeudi 17 octobre 2019

Commission d'Organisation des
Compétitions

14 heures

Vendredi 18 octobre 2019

Commission d'Appel Disciplinaire

18 heures 30

-

Commission d'Arbitrage

19 heures

REUNION

Samedi 12 octobre 2019

Foot en Milieu Scolaire

8 heures 30

SITE DE MELUN

COMMISSION

Mardi 15 octobre 2019

Commission d'Organisation des
Compétitions

16 heures

MANIFESTATIONS

Vendredi 11 octobre 2019

Tests physique et théorique des arbitres D3-D4-AFD

-

Rattrapage des tests physique et théorique des arbitres D1-D2-AAD1-AAD2

19 heures – District site de MONTRY

Samedi 12 et dimanche 13 octobre 2019

2ème partie du module 2 de formation arbitre

8 heures – GUIGNES

Permanence téléphonique

Poursuivant sa volonté d'être à l'écoute des clubs et dans le cadre du Dispositif Global de Prévention, le Comité Directeur du District met en place un dispositif de permanence téléphonique le week-end.

Cette ligne est réservée aux problèmes ou anomalies exceptionnels ne pouvant pas trouver de solution immédiate sur le stade sans l'intervention d'une tierce personne qualifiée tels que, par exemple :

- Conditions de sécurité problématique dès l'accueil (spectateurs hostiles, absence de protection de l'équipe visiteuse, menaces, etc...)
- Problèmes réglementaires (refus de désigner un ou des arbitres de touche en cas d'absence d'officiels, obstruction à la réalisation des vérifications d'avant match, etc...)
- Anomalies diverses (maillots des 2 équipes identiques, changement de stade à la dernière minute, etc...)

Les incidents et éléments communiqués à la personne d'astreinte feront l'objet d'un rapport qui sera transmis à la Commission Départementale de Prévention, Médiation et Education (CDPME) pour suite à donner.

Nota Bene :

- Ce dispositif n'est applicable que sur les compétitions organisées par le District.
- Pour faciliter les échanges et laisser la possibilité à la personne d'astreinte de rappeler un interlocuteur, il est conseillé de ne pas appeler avec un numéro masqué.

. Les clubs doivent prévenir la permanence en cas d'intervention des forces de l'ordre.

RAPPEL : la permanence est joignable : - le samedi de 13 heures à 18 heures

- le dimanche de 9 heures à 18 heures

Permanence du weekend des 12 et 13 octobre 2019



Mme Christiane CAU
06.43.70.72.10

Permanence FMI



Afin de mieux vous servir et de faciliter vos démarches, le Service Administratif a souhaité mettre à votre disposition une permanence exclusivement consacrée à l'utilisation de la Feuille de Match Informatisée.

Votre interlocuteur sera **M. Renaud BOURGEOIS**.

Il sera à votre disposition pour vous aider à résoudre les problèmes tels que :

- la validité de votre mot de passe
- la gestion de vos utilisateurs FMI
- la mise à jour de l'application
- les anomalies diverses (mise en route de la tablette, dysfonctionnement de l'application, etc...)

Nota Bene :

Ce dispositif n'est applicable que sur les compétitions organisées par le District.

ATTENTION : la permanence n'est joignable qu'aux horaires d'ouverture du site de MELUN au 01.64.83.57.57



Comité Directeur

PROCÈS VERBAL du jeudi 10 octobre 2019

Voie électronique

Participants : Philippe COLLOT – Christiane CAU – Monique MACHO - Pascal ANTONETTI – Ludovic VANTYGHEM – Jean Marie RENAUD - Gérard VIVES – Michel BORTOT – Gilles TANNIER – Patrick POIX – Bernard MARMION – Vincent DUPRE – Daniel MALHERBE

Les ententes:

U14 D3
Val de l'Yerres et Entente CGOV
Club Support : Val de l'Yerres

Validé



Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes

PROCÈS VERBAL du mercredi 02 octobre 2019

Président de séance (Melun) : Michel BORTOT

Secrétaire de séance (Melun) : Jean-Marie RENAUD

Présent (Melun) : Abdelhak RAJI

Présent (Montry) : Pascal ANTONETTI

Appel du Club de RC PAYS DE FONTAINEBLEAU d'une décision de la commission d'arbitrage – section administrative du 5 juillet 2019 (publié au Journal Officiel du District N°90 le 12 juillet 2019)

L'arbitre et le club concerné recevront une notification officielle avec les attendus et la décision.

Appel du Club de BOISSISE-PRINGY d'une décision de la commission du Statut de l'arbitrage du 20 juin 2019 (publié au Journal Officiel du District N°88 du 28 juin 2019) statuant sur une première année d'infraction au statut de l'arbitrage au motif qu'il manque 1 arbitre.

La Commission,

Après avoir pris connaissance de l'appel du club de BOISSISE PRINGY US pour le dire recevable en la forme, et des pièces versées au dossier,

Après audition de Mr Julien DAUTREMAY,

Considérant que le statut de l'arbitrage requerrait pour la saison 2018-2019, 2 arbitres dont au moins un arbitre de football à 11 (Club D3),

Considérant que le Club de BOISSISE-PRINGY n'a été couvert que par un seul arbitre lors de la saison 2018-2019,

Par ces motifs après en avoir délibéré,

Le Comité d'Appel confirme la décision de première instance.

Cette décision est susceptible d'appel devant le comité d'appel chargé des affaires courantes de la LPIFF dans les conditions de forme et de délais définies à l'article 31.1.1 du Règlement Sportif Général de la LPIFF

Appel de Mr Mourad HADJEMI d'une décision de la commission d'arbitrage – section administrative du 5 juillet 2019 (publié au Journal Officiel du District N°90 le 12 juillet 2019)

L'arbitre recevra une notification officielle avec les attendus et la décision.

Appel de Mr Jean-Pierre LANGELLIER d'une décision de la commission d'arbitrage – section administrative du 5 juillet 2019 (publié au Journal Officiel du District N°90 le 12 juillet 2019)

L'arbitre recevra une notification officielle avec les attendus et la décision.



Commission Départementale de Discipline

INFORMATIONS

PROCÈS VERBAL du mercredi 09 octobre 2019

Le Procès-Verbal des rencontres ci-dessous est à consulter sur FOOTCLUBS

La Commission rappelle à toutes les personnes sanctionnées par décision de l'arbitre et à toutes personnes physiques ou morales faisant l'objet d'un rapport d'un officiel qu'ils peuvent faire valoir leur défense en lui adressant, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport écrit et détaillé des incidents ou motifs ayant provoqué la sanction ou le rapport.

Il est également rappelé aux officiels qu'ils doivent adresser un rapport circonstancié sur les incidents survenus lors d'une rencontre.

REPRISE DE DOSSIER

**Match 21482902
Magny 1 – Courtry 2
Seniors D3C du 22/09/2019**

**Match 21910329
Champenois 1 – Chatelet 1
Seniors D4E du 29/09/2019**

**Match 21496643
Meaux CS 2 – Chelles 1
U16 D2A du 29/09/2019**

**Match 21903401
Mitry Ourcq Portg. 5 – Brie Est 5
CDM D2C du 29/09/2019**

CHAMPIONNAT

**Match 21480674
Gretz Tournan 1 – Trilport 1
Seniors D1 du 06/10/2019**

**Match 21480809
Le Pin Villevaudé 1 – Changis 1
Seniors D2A du 06/10/2019**

**Match 21480939
Ozoir 2 – Collégien 1
Seniors D2B du 06/10/2019**

Match 21910153
Bussy 2 – Jouy Yvron 2
Seniors D4C du 06/10/2019

Match 21903403
Congis 5 – Breuilloise 5
CDM D2A du 06/10/2019

Match 21490489
Brie Est 12 – Villeparisis 11
Vétérans D3A du 06/10/2019

Match 21493430
Lognes 1 – Dammarie 1
U18 du 06/10/2019

COUPE – 2018/2019

Match 22066836
Futsal Dammartin 1 – Villeparisis 1
Finale Coupe 77 Futsal 2018-2019 du 02/10/2019

DOSSIER EN INSTRUCTION

Match 21490304
Fc Cosmo/Mareuil 11 – Briard SC 11
VETERANS D2B du 29/09/2019



Commission Départementale

Prévention, Médiation, Education

PROCES-VERBAL du mercredi 09 octobre 2019

Commission restreinte

Toute décision rendue en première instance est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel du District dans les conditions de forme, de délai et de droits prévues à l'article 31 du RSG du District.

RAPPEL

LUTTE CONTRE LA VIOLENCE DANS LE FOOTBALL DISPOSITIF D'ALERTE ET DE PREVENTION

En cas de doute ou de menace, vous devez contacter le District 77 de Football, 15 jours et au minimum 72 heures avant la rencontre, par courriel (secretariat@seineetmarne.fff.fr) ou par fax à l'aide de la fiche de signalement « rencontre à risques ».

Qu'il y ait déjà eu ou non dépôt de plainte, les organisateurs et dirigeants sportifs ayant été confrontés à un problème de violence doivent en informer la cellule de veille et la CDPME, via le secrétariat du District 77 de Football en adressant par mail ou télécopie la fiche de « signalement d'incidents ».

Les fiches « RENCONTRES À RISQUES » et « SIGNALEMENT D'INCIDENTS », sont téléchargeables sur le site du District rubrique « DOCUMENTS ».

ROLE ET MISSION DU REFERENT PREVENTION SECURITE

La Commission rappelle que la présence du Référent Prévention Sécurité est indispensable si le match est classé sensible.

Pour les autres rencontres, le club ou le responsable sécurité du club choisit le match où il lui semble plus opportun d'être présent.

Le Référent Prévention Sécurité a également la possibilité de déléguer sa fonction à d'autres personnes licenciées du club, si le dit club à plusieurs sites où se déroulent les rencontres.

En vue des matches retours, la Commission demande aux clubs de transmettre leurs éventuels dossiers de déclaration de match sensible en respectant le délai minimal de 15 jours avant la date du match, et ce afin de pouvoir préparer l'organisation de la rencontre dans des conditions optimales.

MATCH SENSIBLE

MATCH 21480679 ROISSY US 1 / GRETZ TOURNAN 1 Seniors D1 du 12.10.2019 à 19h30

La Commission,

Après contact téléphonique ce jour avec M. DEMENGEL Président du club de GRETZ TOURNAN, et M. TATI Président du club de ROISSY,

Considérant que Ms DEMENGEL et TATI précisent avoir des inquiétudes concernant le déroulement de la rencontre susnommée, liés à des incidents récents entre les jeunes des deux villes,

Considérant que M. DEBUSSCHERE Educateur et Référent Sécurité du club de GRETZ TOURNAN et M. DIALLO Educateur du club de ROISSY souhaitent le report de la rencontre susnommée,

Considérant que Ms DEMENGEL et TATI souhaitent que la rencontre susnommée soit jouée plus tard à huis clos, ainsi que le match retour,

Considérant que la Commission donnera son accord sur la tenue des matchs à huis clos (aller et retour) sous réserve de l'accord écrit des deux clubs,

Considérant les risques de débordements éventuels,

Décide que la rencontre susnommée soit remise à une date ultérieure



Commission Départementale d'Arbitrage

PROCÈS VERBAL du vendredi 06 septembre 2019

Présidence : Larbi BENCHEIKH

Secrétaire de la séance : Sylvain BOISSEAU

Présents : Bernard MARMION - Jean-Marie ROBY - Alain WATTIAU - Michel NIEGARDOWSKI - Patrick PHILIPPE - Fabien EL MKELLEB - Dominique CHATELLIER - Cyril DELL'ANGELA - Serge BABET (Commission Technique) - Claude ADAM - Ludovic VANTYGHEM (Comité Directeur) - Emmanuel TULOUP - Fabrice ZANNIER.

Absents excusés : Florent MARMION - Al Hassane ROTH - Olivier FREMIOT - Laurent LITRE - Mickaël HADJADJ - David MUZELLE - Jean-Marie RENAUD (Comité Directeur).

Assistent : Commission Technique : Serge BABET - Observateurs en arbitrage : Alain PARENT – Hakim TLILI - Mohamed DIAKITE MORIBA.

Ouverture de la séance : **19h30.**

Site : Montry.

ORDRE DU JOUR

La CDA approuve en séance le PV de la réunion du 28/06/2019.

Réception des Arbitres

M. Faical EL BOUHATI, M. Jessy VALENTIN, M. Sunny PAPIAH, M. Clément DAUMAS, M. Ilyes OUADAH :

Ces Arbitres n'ayant pas renouvelé à date leur licence, ils seront auditionnés ultérieurement (sous réserves de renouvellement).

M. Nizar DIOURI :

Est reçu à sa demande concernant son classement 2018/2019.

Après écouté Monsieur DIOURI, la CDA rappelle :

Les classements 2018/2019 établis par la CDA ont été validés par le Comité Directeur du District avant diffusion aux Arbitres.

L'Annexe 5 du RI CDA définit les modalités relatives à la valorisation et aux manquements.

Après vérification, la CDA confirme à Monsieur DIOURI la note obtenue de 2/20 (20 étant la note maximale atteignable).

Cette note de 2/20 se décompose de la façon suivante :

- Bonus / Malus administratifs = +1 point (FC2 du 05/10/2018)
- Réunion de début de saison 08/09/2018 = -10 points (absence non excusée)
- Stage technique de perfectionnement 10/11/2018 = 5 points
- Test théorique 10/11/2018 = 3 points
- TAISA 10/11/2018 = 3 points

Mutations sur le territoire de la Seine-et-Marne :

- YOFFO Ulrich / D94 (AD3) – absence avisée
- JOACHIM Damien / D94 (AD1) – absence avisée
- CRISTOFARI Jean Philippe / D78 (AD4) – absence avisée
- BOUJAADA Faissel / LPIFF 91 (AD1) - absence avisée

Ces Arbitres seront reçus par la CDA le 07/09/2019.

Courriers et/ou messages des Arbitres ou des Instances

La CDA prend note des courriers et/ou messages ci-après :

- Demande d'autorisation pour officier sur des matches amicaux. A ce titre, la CDA rappelle le nécessaire respect des Article 17. « Arbitrage - Match Officiel. » et Article 18. – « Arbitrage - Match Amical » du REGLEMENT SPORTIF GENERAL du District de Seine et Marne.
- Dé-convocations, indisponibilités, certificats médicaux et de reprise transmis à ce jour.
- Transmissions bordereaux médicaux.
- Echanges dans le cadre du renouvellement des dossiers médicaux et des licences arbitres pour la saison 2019/2020.
- Echanges dans le cadre de la remise des récompenses pour la saison 2018/2019 du 04/09/2019.
- Echanges dans le cadre de la réunion de rentrée du 07/09/2019.
- Echanges dans le cadre des tests théoriques et physiques du 13/09/2019.
- Echanges dans le cadre du stage technique D1, D2 et AAD du 21/09/2019.
- Echanges dans le cadre de la formation initiale des modules 1 et 2.

Courriers des instances

Commission Départementale Discipline

Néant.

Commission Départementale Appel Disciplinaire

Néant.

Technique / Foot Animation

Néant.

Informations générales du Président.

- Opération Recrutement « vos futurs arbitres » et mail CRA du 23/07/2019 « OPERTION DTA – RECRUTEMENT ». Un point d'avancement est réalisé en séance.
- Retour sur la réunion d'échanges du Jeudi 04 Juillet 2019.
- Suivi des dossier médicaux 2019/2020 et prévisionnels effectifs (Dominique CHATELLIER). Un bilan sur l'avancement des renouvellements est effectué en séance. Les nouvelles contraintes liées aux procédures médicales retardent un peu le retour des dossiers et leur complétude.
- Désignation sur 3e Tour de Coupe France.
- Formation Initiale Arbitre Futsal 20-21-22-24 Septembre 2019 à Crosnes. La CDA valide le détachement de Monsieur Al Hassane ROTH pour participer à ce stage de formation.
- Composition CDA et corps des observateurs : Larbi BENCHEIKH présente la composition des sections de la CDA et le groupe des observateurs en arbitrage. La CDA prend acte de la démission de Denis MATEI et le remercie chaleureusement pour l'ensemble des services rendus.
- FAR (animation, intégration). Un point est fait sur l'encadrement, l'animation et la méthodologie de sélection des candidats.
- Dispositif de suivi FMI : La CDA envisage de mettre en place un système de convocations régulières des Arbitres qui ne satisferaient pas aux attendus administratifs.

- Rapport dématérialisé. Un point est réalisé en séance sur ce dispositif. La CDA rappelle à l'ensemble des Arbitres du District que cette procédure n'a pas été validée par le Comité Directeur et que donc les rapports doivent toujours être transmis au Secrétariat du District selon les directives en vigueur.
- RI CDA 2019/2020 : La CDA valide en séance les modifications 2019/2020. Le RI sera prochainement visé par le Comité Directeur du District.
- Stage initiateur en arbitrage des 11 et 12 janvier 2020. La CDA enregistre les candidatures de Fabrice ZANNIER, de Bernard MARMION, de Florent MARMION et de Patrick PHILIPPE.
- Réunion de rentrée du 07/09/2019. Un point est réalisé en séance sur l'organisation matérielle, sur l'encadrement et sur l'ordre du jour de la réunion.
- Préparation stage observateurs du 14/09/2019, observation commune du 22/09/2019 et debriefing du 04/10/2019. Rappel des enjeux et des objectifs pour cette nouvelle saison 2019/2020 : Cohérence et Homogénéité.
- Préparation stage technique D1/D2/AAD du 21/09/2019. Fabien EL MKELLEB et Mohamed MORIBA DIAKITE pilotent la mise en place du programme et l'encadrement de la manifestation.
- Pilotage des modules 1 et 2 de formation initiale foot à 11. Fabien EL MKELLEB (FIM1 à Montry) et Alain WATTIAU (FIM2 à Guignes) ont la charge de la mise en place des programmes et du suivi des intervenants.
- Situation de monsieur John MATHURIN (Arbitre promu AD1 au 01/07/2019). La CDA entérine la demande de M. MATHURIN de rester Arbitre Départemental 2 au titre de la saison 2019/2020.
- Arbitres départementaux détachés sur compétitions LPIFF : La composition du bordereau est validée en séance.
- Remise des récompenses aux Arbitres (réunion du 04/09/2019). Au cours d'une chaleureuse cérémonie, l'ensemble des majors 2018/2019 ont pu récupérer leur trophée. La CDA leur renouvelle ses félicitations.
- Mail de monsieur Frédéric RABELLE du 02/09/2019. La CDA valide la demande de M. RABELLE de reprendre l'arbitrage de foot à 11 et l'invite à s'inscrire en formation initiale.
- Dispositions classements 2019/2020 :
 - Observations pratiques au rang / observations à la note : Le classement à la note pratique est généralisé à toutes les catégories.
 - Création de pools d'observateurs spécifiques par catégories (D1/D2).
 - Note minimale test théorique (conformément aux paragraphes 4.2 et 5.1 du RI CDA) :
 - Arbitres Départemental 1 : Si l'Arbitre obtient deux fois une note inférieure à la moyenne (20/40) au 1er test théorique et au rattrapage proposé, il sera automatiquement rétrogradé en catégorie inférieure en fin de saison. Pour le classement, la 1ère note est retenue.
 - Arbitres Départemental 2 : Si l'Arbitre obtient deux fois une note inférieure à la moyenne (20/40) au 1er test théorique et au rattrapage proposé, il ne pourra prétendre à une accession en catégorie supérieure en fin de saison. Pour le classement, la 1ère note est retenue.
 - Ces dispositions s'appliquent aussi bien aux arbitres centraux qu'aux arbitres assistants.

Activités CDA pour Septembre 2019

- Réunion de début de saison des Arbitres à Montry = 07/09/2019.
- Tests Physiques et Théoriques des Arbitres D1/D2/AAD = 13/09/2019.
- Stage des Observateurs en arbitrage = 14/09/2019.
- Regroupement Filière Arbitrage Régional N°1 = 20/09/2019.
- Formation Continue N°1 = 20/09/2019.
- Stage Technique D1/D2/AAD = 21/09/2019.
- Observation commune = 22/09/2018.
- Réunion Section « Administrative » = 27/09/2019.
- Début du Module 1 de formation des candidats Arbitre Foot à 11 = 28/09/2019.
- Réunion CDA N°2 = 04/10/2019 (Melun).
- Débriefing Observation commune = 04/10/2019.

La vie des Sections

Section « désignation des Arbitres »

Animation : Dominique CHATELLIER

Un point est fait en séance sur le renouvellement des dossiers Arbitres pour 2019/2020 :

Catégories	Renouvellement	Pourcentage
D1	20/23	87%
D2	28/33	85%
D3	25/31	81%
D4	24/47	51%
AAD1	5/5	100%
AAD2	4/6	67%
Foot Diversifié (yc ligue)	18/19	95%
JAD	17/50	34%
Féminines	4/5	80%
Futsal (spécifique)	0/1	0%
Total	145/220	66%

Suivi des indisponibilités :

77 indisponibilités recensées entre le 18/06 et le 06/09/2019.

Total à date = 77 indisponibilités.

Couverture des matchs de Ligue par des Arbitres de District :

- Régional 2 : L'arbitre assistant n°1 qui sera un arbitre central classé D1
- Régional 3 : Les 2 arbitres assistants
- U18 Régional 3 : Arbitre central
- U16 Régional 1 : Les 2 arbitres assistants
- U16 Régional 3 : Arbitre central
- U17 Régional : Arbitre central
- U14 Régional 3 : Arbitre central

Section « tests physiques »

Animation : Fabien EL MKELLEB

Tests Physiques des Arbitres D1 / D2 / Assistants du 13/09/2019

Lieu : Montry.

Horaire : à partir de 19h00. Echauffement à 19h30 - Début du test physique à 19h45.

Tests physiques du 13/09/2019 des Arbitres qui n'ont pas validé le TAISA lors de la saison 2018/2019 (Annexe 2 RI CDA)

A ce titre sont convoqués pour le test physique :

- TAHIRI Mustapha / AD 4
- RAHMI Sofiane / JAD 2

Les Arbitres ci-dessous ne sont pas convoqués (licence non renouvelée à date) :

- EL QANDILI Zouhir / AD 4
- HADJEMI Mohand-Cherif, Riyane / JAD 2
- LESPRIT Alexis / AD 4

Rappel RI CDA :

Les arbitres D4 / FD / JAD / FEM qui n'ont pas satisfait au contrôle de connaissance ou au test physique doivent se présenter dès la 1ère session et ne deviennent désignables qu'après avoir passé l'examen ou réussi le test.

Section « désignation des observateurs et suivi des observations pratiques »

Animation : Bernard MARMION

Création d'un pôle d'observateurs spécifiques par catégorie en D1 et en D2.

Section « formation – perfectionnement - évaluation »

Animation : Larbi BENCHEIKH - Cyril DELL'ANGELA

Formations continues :

- 20/09/2019
- 25/10/2019
- 22/11/2019
- 06/12/2019
- 13/12/2019

Lieu de formation : Au District à Montry.

Formation des candidats Arbitre Module 1 du 28/09/2019 (à Montry)

Fabien EL MKELLEB a la charge de la planification des modules des candidats.

Formation des candidats Arbitre Module 2 du 05/10/2019 (à Guignes)

Alain WATTIAU a la charge de la planification des modules des candidats.

Tests Théoriques des Arbitres D1 / D2 / Assistants du 13/09/2019

Lieu : Montry.

Horaire : Début du test théorique à 20h15.

Préparation test théorique : David MUZELLE.

Bernard MARMION et Fabien EL MKELLEB sont missionnés pour la correction de ces tests théoriques. Claude ADAM et Fabrice ZANNIER assureront la correction des tests théoriques des Arbitres D3 et D4.

Tests théoriques du 13/09/2019 des Arbitres qui n'ont pas passé d'examen lors de la saison 2018/2019 (RI CDA)

A ce titre sont convoqués pour le test théorique :

- RAHMI Sofiane / JAD 2

Les Arbitres ci-dessous ne sont pas convoqués (licence non renouvelée à date) :

- HADJEMI Mohand-Cherif, Riyane / JAD 2
- LESPRIT Alexis / AD 4

Rappel RI CDA :

Les arbitres D4 / FD / JAD / FEM qui n'ont pas satisfait au contrôle de connaissance ou au test physique doivent se présenter dès la 1ère session et ne deviennent désignables qu'après avoir passé l'examen ou réussi le test.

Stage Technique des Arbitres D1 / D2 / Assistants du 21/09/2019

Lieu : Montry.

Encadrement CDA : Fabien EL MKELLEB et Mohamed MORIBA DIAKITE assureront le pilotage de ce stage technique (programme, organisation).

Section « FUTSAL et Football Diversifié »

Animation : Al Hassane ROTH – Fabien EL MKELLEB

Planning des activités de la section :

26/10/2019 : Stage Technique annuel + Test Physique.

Section « Filière Arbitrage Régional – Jeunes Arbitres »

Animation : Cyril DELL'ANGELA – Mohamed MORIBA DIAKITE

La première séance FAR est programmée le 20/09/2019 à Montry.
D'ici là, la section a pour mission de réaliser la sélection des candidats.

Intervention des participants

Néant.

Prochaine réunion de CDA : **04/10/2019 à 19h00 à Melun.**

Arbitres à convoquer (à ce jour) :

Néant.

Fin de la réunion : 23h00.



Commission Départementale d'Arbitrage

PROCÈS VERBAL du vendredi 27 septembre 2019

Section Administrative

Animateur : Sylvain BOISSEAU

Présents : Alain WATTIAU - Laurent LITRE - Fabien EL MKELLEB - Dominique CHATELLIER

Ouverture de la séance : **19h00**.

ORDRE DU JOUR

Rappels aux Arbitres Officiels :

Rappel communication :

En aucune circonstance, la CDA ne prescrit aux arbitres officiels de contacter directement les clubs ou leurs représentants.

Il est rappelé que seule la permanence de la CDA doit être contactée dans les situations définies par ailleurs (incidents de toutes natures, arrêt d'un match quel qu'en soit le motif, etc.).

Obligation de rédaction de rapport :

Pour rappel, il est prescrit de fournir un rapport pour tous les incidents survenus dans le cadre d'une rencontre.

Cela concerne naturellement les incidents survenant pendant le match mais aussi et surtout ceux qui pourraient se produire avant ou après la rencontre.

Tous les incidents survenant avant, pendant ou après match doivent impérativement être mentionnés sur la FMI.

De plus, il est prescrit de fournir un rapport pour toute rencontre qui ne s'est pas déroulée compte tenu de l'état d'un terrain.

Dans ces circonstances, il est nécessaire de documenter correctement la FMI via la rubrique adéquate.

1. COURRIERS

1.1. ARBITRES

Antonio GARRIDO : mail du 12/07/2019. Demande de récompense. **La CDA rappelle à Monsieur GARRIDO la réponse apportée dans le PV de réunion du 28/09/2018.**

Damien LIBERGE : mail du 23/07/2019. Demande copie questionnaire Formation Continue 2-3-4 de 2018/2019. **Réponse apportée par SCDA.**

Abdel-Havid ALEM : mail du 19/07/2019. Indisponibilités sur MYFFF. **Réponse apportée par SCDA.**

Damien BOURCEAU : mail du 17/07/2019. Non renouvellement licence d'arbitre. **La CDA remercie Monsieur BOURCEAU pour l'ensemble des services rendus à l'arbitrage seine et marnais.**

Moussa TOURE : mail du 20/07/2019. Arrêt arbitrage. **La CDA remercie Monsieur TOURE pour l'ensemble des services rendus à l'arbitrage seine et marnais.**

Richard PEBEYRE : mails du 19/07/2019. Trajets / Demande de formation FMI / Document personnel pour réunion du 04/07/2019 avec CD / Suites décision PV CD 11/06/19. **Pris note.**

Abdrahim SEDEF : mail du 17/07/2019. Arrêt arbitrage suite information blessure sans certificat médical. **Réponse apportée par SCDA.**

Lucas NGOM : mail du 27/07/2019. Demande à passer indépendant. **Pris note.**

Amadou DIARRA : mail du 04/08/2019. Transfert dossier suite mutation. **Réponse apportée par SCDA.**

Samuel AVENEL : mail du 04/08/2019. Non renouvellement licence d'arbitre. **La CDA remercie Monsieur AVENEL pour l'ensemble des services rendus à l'arbitrage seine et marnais.**

Yassir EL BOUHATI : mail du 03/08/2019. Non renouvellement licence d'arbitre. **La CDA remercie Monsieur EL BOUHATI pour l'ensemble des services rendus à l'arbitrage seine et marnais.**

Louis KOLE DOUGOUMA : mail du 03/08/2019. Demande d'information dossier suite projet déménagement. **Réponse apportée par SCDA.**

Abdelkader TAITOUS : mail du 05/08/2019. Information catégorie. **Réponse apportée par SCDA.**

Thierry BORDEREAU : mail des 06/08, 30/08 et 14/09/2019. Indisponibilité. **Réponse apportée par SCDA.**

Damien JOACHIM : mails des 06/08 et 30/08/2019. Demande d'information catégorie. **Réponse apportée par SCDA.**

Stanislas JUSKIWIESKI : mail du 08/08/2019. Demande d'année sabbatique pour raisons médicales. **Réponse apportée par SCDA.**

Donovan GAMARD : mail du 08/08/2019. Non renouvellement licence d'arbitre. **La CDA remercie Monsieur GAMARD pour l'ensemble des services rendus à l'arbitrage seine et marnais.**

David DELZOR : mail du 10/08/2019. Précisions indisponibilités. **Réponse apportée par SCDA.**

Guillaume DUBOIS : mail du 16/09/2019. Non renouvellement licence d'arbitre. **La CDA remercie Monsieur DUBOIS pour l'ensemble des services rendus à l'arbitrage seine et marnais.**

Yannig DEMETZ : mail du 19/08/2019. Nouvelle adresse mail. **Pris note.**

Aurélien LEVEQUE : mail du 20/08/2019. Dossier de renouvellement. **Réponse apportée par SCDA.**

Mustapha BEN MAAROUF : mail du 23/08/2019. Informations disponibilité saison 2019/2020. **Pris note.**

Ludovic HACHET : mail du 30/08/2019. Non renouvellement licence d'arbitre. **La CDA remercie Monsieur HACHET pour l'ensemble des services rendus à l'arbitrage seine et marnais.**

Ilyas SIBOUSSE : mail du 30/08/2019. Non renouvellement licence d'arbitre. **La CDA remercie Monsieur SIBOUSSE pour l'ensemble des services rendus à l'arbitrage seine et marnais.**

Driss GOUAL : courrier du 03/09/2019 et mails des 30/08, 03/09, 12/09 et 15/09/2019. Demande d'année sabbatique pour raisons médicales. **Réponse apportée par SCDA.**

Tiago LAGE DOMINGUES : mail du 31/08/2019. Information mutation Portugal. **Réponse apportée par SCDA.**

Donovan GAMARD : mail du 04/09/2019 et courrier réceptionné le 18/09/2019. Demande d'année sabbatique pour raisons scolaires. **Réponse apportée par SCDA.**

Isabelle CHILARD : mail du 13/08/2019. Désignations compétitions régionales Féminines. **Réponse apportée par SCDA.**

Jessy VALENTIN : mail des 30/08 et 01/09/2019. Demande d'année sabbatique pour raisons scolaires. **Réponse apportée par SCDA.**

Julien PEBEYRE : mail du 02/09/2019. Fin carrière arbitrale. **La CDA remercie Monsieur PEBEYRE pour l'ensemble des services rendus à l'arbitrage seine et marnais.**

Frédéric MARGOTTIN : mail du 01/09/2019. Information blessure sans justificatif médical. **Réponse apportée par SCDA.**

Faïssel BOUJAADA : mails des 31/08 et 03/09/2019. Informe de son arrivée sur le territoire de la Seine-et-Marne et communique sur sa situation suite classement LPIFF 2018/2019. **Pris note.**

Frédéric RABELLE : mails des 02/09 et 27/09/2019. Demande d'information reprise fonction arbitre foot à 11. **Pris note.**

Sunny PAPIAH : mail du 04/09/2019. Non renouvellement licence d'arbitre. **La CDA remercie Monsieur PAPIAH pour l'ensemble des services rendus à l'arbitrage seine et marnais.**

Pascal GAY : mail du 02/09/2019. Questions nouvelles LDJ. **Réponse apportée par SCDA.**

Richard PEBEYRE : mail du 02/09/2019. Désignations clubs et obligations administratives arbitre officiel. **Réponse apportée par SCDA.**

Sofiane IHADDADEN : mail du 03/09/2019. Indisponibilités. **Pris note.**

Theo VERGUCHT : mail du 31/08/2019. Non renouvellement licence d'arbitre. **La CDA remercie Monsieur VERGUCHT pour l'ensemble des services rendus à l'arbitrage seine et marnais.**

Cedric PLANTIER : SMS du 30/08/2019. Non renouvellement licence d'arbitre. **La CDA remercie Monsieur PLANTIER pour l'ensemble des services rendus à l'arbitrage seine et marnais.**

David COSMO : mail du 30/08/2019. Non renouvellement licence d'arbitre. **La CDA remercie Monsieur COSMO pour l'ensemble des services rendus à l'arbitrage seine et marnais.**

Malcolm SAINT-HONORE : mail du 31/08/2019. Non renouvellement licence d'arbitre. **La CDA remercie Monsieur SAINT-HONORE pour l'ensemble des services rendus à l'arbitrage seine et marnais.**

Serge ROUSSEL : mail du 09/09/2019. Nouvelle adresse mail. **Pris note.**

Xavier SANDRAT : mail du 07/09/2019. Désignations clubs. **Pris note.**

Christophe VINCENSINI : mails des 07/09 et 12/09/2019. Désignations compétitions LPIFF. **Pris note.**

Patrice LECOMTE : mail du 08/09/2019. Justificatif déconvocation du 08/09/2019. **Pris note.**

Faïssel BOUJAADA : Justificatif absence tests du 13/09/2019. **Pris note.**

Nathanaël BERTHELOT : mail du 08/09/2019. Questions LDJ. **Réponse apportée par SCDA.**

Clement DAUMAS : mail du 14/09/2019. Demande d'année sabbatique pour raisons médicales. **Réponse apportée par SCDA.**

Fabien ANDRÉ : mail du 16/09/2019. Demande à passer indépendant. **Réponse apportée par SCDA.**

Florian GUILLOT : mail du 15/09/2019. Demande à passer arbitre assistant au titre de la saison 2019/2020. **Réponse apportée par SCDA.**

Idriss TABKA : mail du 12/09/2019. Information indisponibilité. **Réponse apportée par SCDA.**

Luc NELCHA : mail du 11/09/2019. Information disponibilité. **Pris note.**

Nizar DIOURI : mail du 17/09/2019. Demande d'informations suite audition CDA du 06/09/2019. **Réponse apportée par SCDA.**

Jean HENRY : mail du 11/09/2019. Demande à passer arbitre assistant au titre de la saison 2019/2020. **Réponse apportée par SCDA.**

Damien JOACHIM : mail du 26/09/2019. Désignations clubs. **Réponse apportée par SCDA.**

Damien LIBERGE : mail du 27/09/2019. Désignations compétitions LPIFF. **Réponse apportée par SCDA.**

1.2. CRA - LPIFF - FFF

CRA – LPIFF :

- Journaux Numériques LPIFF N°534/535/536/537/538.
- Mail du 23/07/2019. Opération DTA – Recrutement. **Pris note.**
- Mail du 18/07/2019. Couverture des matchs de Ligue par des Arbitres de District. **Pris note.**
- Mail du 17/07/2019. Calendrier prévisionnel des activités de la CRA. **Pris note.**
- Mail du 13/08/2019. Formation Initiale Arbitre Futsal les 20-21-22-24 Septembre 2019. **Pris note.**
- Mail du 26/08/2019. Calendrier des réunions de la CRA. **Pris note.**
- Mail du 29/08/2019. Désignation Coupe de France. **Pris note.**
- Mail du 16/09/2019. Opération DTA – Recrutement. **Pris note.**
- Mail du 19/09/2019. Fiche Arbitres de District mis à disposition pour la Ligue. **Pris note.**
- Mail du 20/09/2019. Délégation désignation pour le 29/09/2019. **Pris note.**
- Mail du 12/09/2019. Convocation à la pléniere de la CRA du 19 septembre 2019. **Pris note.**
- Mail du 12/09/2019. Effectifs futsal + formations initiales futsal. **Pris note.**
- Mail du 10/09/2019. Coupe Gambardella. **Pris note.**
- Mail du 23/09/2019. Coupe Ligue U16. **Pris note.**

FFF :

Néant.

1.3. DIVERS

Mail du 23/08/2019 de M. Denis MATEI : Informe de sa démission de la CDA et de ses fonctions d'observateur en arbitrage. **La CDA remercie Denis pour l'ensemble des services rendus en tant que membre de CDA et observateur en arbitrage.**

1.4. OBSERVATEURS

Néant.

1.5. DISTRICT SEINE-ET-MARNE DE FOOTBALL

- Mail du 18/07/2019 du DISTRICT COTE D'OPALE : Mutation de M. Amadou DIARRA. **Réponse apportée par SCDA.**
- Mail du 28/08/2019 du DISTRICT COTE D'OPALE : Mutation de M. José AGLAS. **Pris note.**
- Mail du 04/09/2019 de l'Association de Football Castelo Branco : Mutation de M. Tiago LAGE DOMINGUES. **Réponse apportée par SCDA.**
- PV CDPME du 17/09/2019. **Pris note.**
- PV de la commission de discipline en date du 18 septembre 2019. **Pris note.**
- PV de la commission de discipline en date du 11/09/19. **Pris note.**
- PV de la commission de discipline en date du 3 juillet 2019. **Pris note.**
- PV de la commission de discipline en date du 25/09/19. **Pris note.**

1.6. CLUBS

- **PAYS DE FONTAINEBLEAU R.C.** : mail du 09/07/2019. Suite Notification Commission d'Arbitrage – décision du 17/05/2019. **Vu.**
- **BOIS LE ROI F.C.** : mail du 02/09/2019. Demande d'information concernant les dispositions liées réglementaires à la désignation des Arbitres Officiels. **Vu.**
- **LESIGNY U.S.C.** : mail du 12/09/2019. Renouvellement licence arbitre affilié. **Vu.**
- **BUSSY ST GEORGES FC** : mail du 26/09/2019. Demande de récusation Arbitre Officiel. **Vu.**

2. SITUATION DES EFFECTIFS

2.1. BLESSURES / MALADIE

Courriel du 06/09/2019 de M. VERITE Martial, arbitre D1, informant de son arrêt pour 15 jours à compter du 11/09/2019. Certificat médical fourni.

Courriel du 21/09/2019 de M. COHEN Yann, arbitre D2, informant de son arrêt du 21/09 au 22/09/2019. Certificat médical fourni.

Courriel du 06/09/2019 de M. MARGOTTIN Frédéric, arbitre D2, informant de son arrêt du 02/09 au 31/09/2019. Certificat médical fourni.

Courriel du 07/09/2019 de M. BORDEREAU Thierry, arbitre FD, informant de son arrêt du 06/09 au 20/09/2019. Certificat médical fourni.

La Section prend note de ces courriels, souhaite un complet rétablissement aux arbitres et transmet aux sections désignations et observations.

2.2. MUTATIONS

Néant.

2.3. REPRISE DE L'ARBITRAGE

Néant.

3. APPLICATION DU R.I. DE LA C.D.A.

ANNEXE 5 :

Conformément à l'annexe 5 du Règlement Intérieur et après étude de la situation, la Section prend les décisions suivantes :

1/ La commission valide en séance la liste des Arbitres Officiels qui ont satisfait aux dispositions de renouvellement au 31/08/2018.

Conformément à l'Annexe 5 du Règlement Intérieur de la CDA, les Arbitres ci-après n'ont pas satisfait aux obligations de renouvellement au 31/08/2019 et sont par conséquent soumis à un malus minimum de 5 points :

Les arbitres concernés recevront une notification officielle.

2/ La CDA valide en séance la liste des Arbitres Officiels qui ont participé à la réunion de rentrée du 08/09/2018.

Bilan :

151 Arbitres dûment convoqués.

104 Arbitres présents.

47 Arbitres absents.

Les Arbitres présents bénéficieront d'un bonus de 4 points (Annexe 5 RI CDA).

Examen de la situation de M. Zacaria JAITEH dans le cadre des tests physiques et théoriques du 13/09/2019 :

L'arbitre concerné recevra une notification officielle.

3.1. DECONVOCATIONS

Les arbitres concernés recevront une notification officielle.

3.2. ABSENCES

Les arbitres concernés recevront une notification officielle.

3.3. RETARDS

Néant.

3.4. REPRISE DE DOSSIERS

Les arbitres concernés recevront une notification officielle.

3.5. CONCERNANT LES ARBITRES DE DISTRICT MIS A LA DISPOSITION DE LA C.R.A.

Lors de sa séance du 06/09/2019, la CDA a validé la liste des Arbitres Départementaux mis à disposition de la CRA.

3.6. AUDITIONS

Néant.

4. COMMUNICATION AVEC LA C.D.A.

4.1. RAPPELS AUX ARBITRES OFFICIELS

Recours à une feuille de match papier :

- Situation n° 1 : En cas d'impossibilité d'utiliser la feuille de match informatisée ou lorsque la compétition n'est pas soumise à la F.M.I., il est recouru à une feuille de match papier, dans ce cas la présentation des licences se fait au moyen de l'outil Footclubs Compagnon.
- Situation n° 2 : Si l'outil Footclubs Compagnon n'est pas utilisable, chaque club peut présenter la liste de ses licenciés, qu'il a imprimée depuis Footclubs, comportant les principaux éléments figurant sur la licence. Dans ce cas :
 - Il n'est pas nécessaire de produire un certificat médical de non contre-indication à la pratique du football ou la demande de licence de la saison en cours avec la partie relative au contrôle médical dûment complétée,
 - L'arbitre doit se saisir de la liste des licenciés et la transmettre dans les meilleurs délais à l'organisme gérant la compétition même si le club adverse ne dépose pas de réserves.
- Situation n° 3 : Si un joueur n'est pas en mesure de présenter sa licence via Footclubs Compagnon ou la liste des licenciés, il doit alors présenter, d'une part, une pièce d'identité comportant une photographie et d'autre part, la demande de licence de la saison en cours avec la partie relative au contrôle médical dûment complétée ou un certificat médical (original ou copie) de non contre-indication à la pratique du football, établi au nom du joueur, et comportant le nom du médecin, la date de l'examen médical et sa signature manuscrite.
- En cas de présentation d'une pièce d'identité non officielle, l'Arbitre doit la retenir uniquement si le club adverse dépose des réserves et l'adresser dans les 24 heures à l'organisme gérant la compétition qui vérifie si la photographie correspond à celle apposée sur la licence, ainsi que son droit à prendre part à la rencontre.
- Si jamais un joueur ne présente ni licence ni pièce d'identité et certificat médical, ou s'il présente une pièce d'identité non officielle et refuse de la laisser à l'arbitre : Dans ce cas, l'arbitre doit lui interdire de figurer sur la feuille de match et de prendre part à la rencontre.

Règlements des compétitions :

- Il est prescrit de bien appliquer les règlements spécifiques de chaque compétition, concernant par exemple le nombre de joueurs remplaçants lors des matchs de coupe.
- Tous les règlements sont accessibles sur le site internet du District de Seine-et-Marne, rubrique DOCUMENTS, puis STATUTS & RÈGLEMENTS et enfin RÈGLEMENTS DES COMPÉTITIONS.

Feuille de Match Informatisée :

- Le cas échéant, il est prescrit de bien indiquer, dans les **observations d'après match**, toutes les exclusions prononcées.

Consultation des Désignations (via MyFFF)

- Les Arbitres et Arbitre-assistants ont la possibilité de prendre connaissance de leur désignation à l'espace prévu à cet effet sur le site www.fff.fr (support officiel) avant la journée de compétition prévue au calendrier. Les modifications portant sur les rencontres étant relativement fréquentes, il est prescrit aux officiels de vérifier celle-ci une semaine avant la date prévue et jusqu'au vendredi à 19h00.
- En tout état de cause, un officiel est susceptible d'être désigné sur une rencontre au dernier moment aussi, il est fait obligation à chaque officiel **NON DECLARE INDISPONIBLE** de vérifier son éventuelle désignation de dernière minute sur Internet ainsi que chaque jour à partir de 19h00 et au plus tard juste avant le départ pour son match, afin d'éviter un déplacement inutile (match remis, etc.) ou une erreur d'horaire ou de lieu.

- Un officiel ne se rendant pas, ou arrivant en retard, sur un match faute de respecter cette disposition verra sa situation examinée par la C.D.A. Un officiel qui se déplacera en pure perte faute d'avoir vérifié sur Internet sa désignation ne peut prétendre au remboursement de ses frais.

Réserves techniques aux lois du jeu :

- En aucun cas l'arbitre ne doit refuser une demande de réclamation pour réserve technique, qu'elle lui paraisse justifiée ou non.
- Il est du devoir de l'arbitre assistant d'intervenir immédiatement s'il se rend compte que le directeur de jeu commet une faute technique.

4.2. COMMUNICATION REGLEMENTAIRE AVEC LA C.D.A ET/OU LE SERVICE ARBITRAGE

Il faut utiliser l'adresse mail officielle de la CDA 77.

C'est l'adresse de messagerie générique (la porte d'entrée officielle) pour toute question ou demande officielle d'un arbitre.

Le téléphone portable de la CDA n'est à utiliser qu'en cas d'urgence (blessure ou maladie « de toutes dernières minutes » par exemple).

Rappel des procédures de transmission :

- **Frais d'arbitrage : comptabilite@seineetmarne.fff.fr**
- **Rapport d'arbitrage : secretariat@seineetmarne.fff.fr + adresse mail officielle CDA 77**

Le délai d'envoi des rapports est de 48 heures maximum après le match afin que les Commissions puissent juger avec toute la célérité possible.

La note de frais est à envoyer par l'arbitre dès le lundi, et au plus tard dans les 72 heures suivant la rencontre.

Feuille de Match Informatisée (F.M.I) :

La Section Administrative rappelle à l'ensemble des arbitres officiant sur les rencontres pour lesquelles l'utilisation de la Feuille de Match Informatisée (F.M.I) est effective "qu'il est OBLIGATOIRE d'adresser un rapport en cas de non-utilisation de la F.M.I".

Les manquements constatés seront sanctionnés en application de l'annexe 5 du Règlement Intérieur de la C.D.A.

4.3. FORMALITES ET CONSIGNES ADMINISTRATIVES (EXTRAIT ANNEXE 3 DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA CDA) – RAPPELS

Indisponibilités :

A adresser au minimum 15 jours avant la date d'indisponibilité.

Saisie à effectuer via votre compte MyFFF disponible sur le site www.fff.fr

A moins de 15 jours d'indisponibilité définie, toute demande spécifique doit se faire obligatoirement PAR ECRIT via l'adresse mail officielle de la CDA.

Par principe, un arbitre qui ne s'est pas déclaré indisponible est de fait désignable par la CDA.

Déconvocation :

A moins de 15 jours d'indisponibilité, toute indisponibilité devient une déconvocation.

Toute déconvocation envoyée sans document justificatif fait l'objet d'un traitement administratif par la C.D.A.

L'Arbitre dispose de 3 jours (= 72 heures) pour fournir toutes pièces justificatives et nécessaires pour le traitement de son dossier par la C.D.A.

Modalités de remboursement des frais d'arbitrage :

- **La note de frais est à envoyer par l'arbitre à comptabilite@seineetmarne.fff.fr dès le lundi, et au plus tard dans les 72 heures suivant la rencontre.**
- Pour les envois par fax ou par courrier, la note de frais est à envoyer à Montry.
- Seuls les documents parfaitement lisibles seront traités.

- Les arbitres doivent remplir rigoureusement leur feuille de frais (toutes les rubriques doivent être amorties : numéro du match, compétition, date, etc.).
- Les arbitres doivent bien indiquer leur ville de résidence (celle officiellement communiquée aux instances) et saisir le nombre de kilomètres indiqué sur la désignation.
- Les fiches de frais d'arbitrage sont soumises à contrôle (kilométrage indiqué, match qui a effectivement débuté, fiche dûment complétée, etc.).
- Le règlement des frais d'arbitrage des officiels opérant sur les compétitions régionales s'effectue par l'établissement d'une feuille de frais à remettre au club recevant.
- Conformément au fonctionnement comptable du district, toutes les feuilles de frais doivent impérativement parvenir avant le 30.06 de chaque saison, date de la clôture comptable.

Blessure / Maladie :

En cas de blessure ou de maladie contractée avant ou après la rencontre, l'Arbitre doit :

- Avertir la CDA le plus rapidement possible (**par courriel sur l'adresse mail officielle CDA 77**).
- Transmettre à la CDA – dans les 72 heures - un certificat médical justifiant l'empêchement et mentionnant la durée de l'arrêt.
- Saisir une indisponibilité sur MyFFF correspondant à la durée effective d'arrêt.

Absence / Retard / Match non joué ou arrêté :

Les Arbitres doivent immédiatement et uniquement avertir la CDA en cas d'arrivée tardive au match, de problèmes rencontrés ou bien lors d'une rencontre arrêtée, quel qu'en soit le motif (par téléphone sur la permanence de la CDA puis par courriel sur l'adresse mail officielle CDA 77).

Dans cette situation, l'appel à la permanence téléphonique du District n'est pas prescrit.

Rappel : En aucun cas, les arbitres ne doivent contacter directement les clubs.

Demandes d'explications :

Un arbitre qui fait l'objet d'une demande d'explications dispose de 72 heures pour fournir sa réponse par retour de mail ou par télécopie. En l'absence de réponse dans les délais impartis, la Commission sera amenée à juger le dossier sur pièce.

4.4. DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

Ils sont disponibles dans la rubrique "DOCUMENT" de votre espace MyFFF :

- Fiche de frais Arbitre
- Rapport Arbitre
- Fiche de dé-convocation Arbitre
- Fiche absence Arbitre
- Guide utilisation MyFFF

Prochaine réunion de CDA : **31/10/2019**.

Arbitres à convoquer (à ce jour) :

Fin de la réunion : **20h00**.



Commission Départementale d'Arbitrage

Extrait PROCÈS VERBAL du vendredi 04 octobre 2019

(.../...)

Réception des Arbitres

M. Richard PEBEYRE :

La CDA l'avait convié pour un échange à la suite de sa reprise d'activité.

La CDA lui redonne les conseils d'usage dans le cadre de ses fonctions d'Arbitre Officiel et lui rappelle les obligations administratives auxquelles il est soumis.

M. Ilyes OUADAH :

La CDA avait souhaité l'entendre concernant son absence non excusée devant la Commission Départementale de Discipline du District du 26/06/2019.

La CDA note l'absence avisée de M. OUADAH et prend la décision de le reconvoquer le 18/10/2019.

M. Mahmut GUNER :

La CDA avait souhaité l'entendre à la suite de sa 3ème absence au match en date du 26/05/2019.

Considérant les explications données en séance, la CDA prend la décision de maintenir la non désignation de M. GUNER jusqu'à réception des justificatifs évoqués en séance.

Cette décision peut faire l'objet d'un appel devant la Commission Départementale d'Appel du District 77 de Football dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District 77.

M. Nizar DIOURI :

La CDA avait souhaité l'entendre concernant la participation d'un arbitre assistant non licencié.

Considérant les explications données en séance et après lui avoir rappelé les obligations administratives d'un Arbitre Officiel,

Par ces motifs et après en avoir délibéré, la CDA prend la décision d'infliger à M. DIOURI un malus administratif de 5 (cinq) points.

Cette décision peut faire l'objet d'un appel devant la Commission Départementale d'Appel du District 77 de Football dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District 77.

M. Jean Philippe CRISTOFARI :

Arbitre en provenance du District 78, la CDA le reçoit à la suite de son arrivée sur le territoire de la Seine-Et-Marne. Après lui avoir souhaité la bienvenue, les consignes d'usage lui sont données.

(.../...)



Commission Départementale des Statuts & Règlements

PROCÈS VERBAL du mardi 8 octobre 2019

Président : Julio MARQUES

Secrétaire de séance : Didier MARIN

Présent : Alain PARENT - Patrick GAUDIN - Martial THIOUX - Didier ANDRE - Patrick MOUILLARD - Patrick SCOARNEC – Patrick STEFFEN - Christophe LE MINOUX

Absents excusés : José AFONSO DIREITO - Michel MOUAZÉ

Assiste : Christiane CAU

Toute décision autre que celles liées à mité d'appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délai prévus dans l'annuaire du District Titre IV, article 31.1

CHAMPIONNAT

Match N°22057398

**SENART MOISSY 1– REUNIONNAIS SENART 1
SENIORS D1 FEMININES du 28/09/2019**

La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier, Réserve du club de **REUNIONNAIS SENART** sur la qualification et la participation de l'ensemble des joueuses du club de **SENART MOISSY** au motif de, sont inscrites sur la feuille de match plus de 3 joueuses mutées,

La commission dit :

Réserve non recevable considérant que le motif invoqué n'existe pas dans les règlements
Considérant la réclamation du 30/09/2019, portant la qualification et la participation de l'ensemble de l'équipe de SENART MOISSY au motif que ces 14 joueuses sont titulaires d'une licence mutation alors que le règlement limite à 6 la participation des joueuses mutées
Considérant que cette réclamation corrige l'irrecevabilité de la réserve et qu'elle doit être considérée comme une réclamation d'après match,

Après vérification sont inscrites sur la feuille de match les joueuses,

MERZOUG Kesiah mutée hors période,

DURET Lauryane mutée hors période,

ANGELY Mandy, FENARDON Orlane, FERNANDES Samantha, LE NOEL Célia et NAMOUNE Sarah titulaires d'une licence mutation

Considérant que 7 joueuses mutées sont inscrites sur la feuille de match alors que le règlement en autorise que 6 dont 2 hors période,

La Commission,

Jugeant en première instance,

Dit :

Match perdu par pénalité (-1 point ; 0 but) à l'équipe de SENART MOISSY

L'équipe de REUNIONNAIS SENART conserve les points et les buts marqués (0 point ; 0 but)

- DEBIT au club de SENART MOISSY : 43,50 €
- CREDIT au club de REUNIONNAIS SENART : 43,50 €

Match N°21905784

PONTHIERRY 1– GATINAIS VAL DE LOING 1

Senior D2C du 29/09/2019

La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

FERMETURE DE TERRAIN HORS DELAI

Considérant que le club de PONTHIERRY a transmis l'Arrêté Municipal de fermeture, par la messagerie officielle, au club de GATINAIS VAL DE LOING et au DISTRICT le 29/09/2019 à 12h, le match étant programmé à 15h

Considérant que la procédure a été respectée,

Jugeant en premier ressort

Dit match à jouer et transmet le dossier à la COC.

Règlements généraux Titre III Article 20.5

Match N°22057394

VAL DE FRANCE 1– MONTEREAU 1

SENIORS D1 FEMININES du 28/09/2019

La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

Réserve du club de VAL DE FRANCE sur la qualification et la participation de Elisabeth DIOMBO, joueuse de MONTEREAU au motif suivant : la licence a été enregistré moins de 4 jours francs avant le jour de la présente rencontre

Considérant les dispositions de l'Art. 89.1 des RG de la FFF, selon lesquelles :

« Le joueur amateur, le licencié « Technique » ou « Moniteur » est qualifié pour son club **quatre jours francs** après la date d'enregistrement de sa licence, pour autant que la demande ait été formulée conformément aux présents règlements »,

Considérant que la licence de la joueuse susnommée, a été enregistrée le 24/09/2019,

Considérant que les quatre jours francs ne sont pas respectés, la date de qualification étant le 29/09/2019,

La Commission,

Pris note de la réserve confirmée,

Jugeant en première instance,

Dit,

Réserve recevable et fondée,

Décide match perdu par pénalité (-1 point ; 0 but) à l'équipe de MONTEREAU 1 et en attribue le gain (3 points ; 1 but) à l'équipe de VAL DE FRANCE 1.

Art. 89.1 des RG de la FFF

- Débit de MONTEREAU : 43.50 €
- Crédit de VAL DE France : 43.50 €

Match N°21905784

PONTHIERRY 1– PROVINS 1

U18 D3C du 06/10/2019

La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

FERMETURE DE TERRAIN HORS DELAI

Considérant que le club de PONTHIERRY a transmis l'Arrêté Municipal de fermeture, par la messagerie officielle, au club de PROVINS et au DISTRICT le 06/10/2019 à 11h24, le match étant programmé à 15h,

Considérant que la procédure a été respectée,

Jugeant en premier ressort

Dit match à jouer et transmet le dossier à la COC.

Règlements généraux Titre III Article 20.5

Match N°22057410
VAL D'EUROPE 2 – FFA 77 2
SENIORS FEM D1 du 19/10/2019

La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,
Courrier du club de FFA 77, demandant que le match retour se déroule sur son terrain, le club de Val d'Europe ayant déclaré forfait lors du match aller

Considérant que l'équipe 2 du club de VAL D'EUROPE a été déclarée forfait lors du match aller du 14/09/2019,

Considérant l'article 23.8 du Règlement Sportif Général du District,

Après en avoir délibéré,

Décide,

Match retour à jouer le 19/10/2019 sur le terrain du club de FFA 77.

Match N°21482718
EMERAINVILLE 1– QUINCY 2
SENIORS D3B du 22/09/2019

La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

Evocation de la Commission suite au courriel du club de QUINCY sur la participation du M. Jordane LECOURT (2228083375) joueur d'EMERAINVILLE susceptible d'être suspendu lors de la rencontre.

Dossier en cours d'examen

Match N°22922337
NOISIEL 5– NANTEUIL 5
CDM D3 du 06/10/2019

La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

FERMETURE DE TERRAIN HORS DELAI

Considérant que le SMS de NOISIEL envoyé au club de NANTEUIL n'a pas de valeur officielle,

Considérant que le club de NOISIEL n'a pas transmis d'Arrêté Municipal de fermeture, par la messagerie officielle, au club de NANTEUIL ni au DISTRICT,

Considérant que l'équipe de NANTEUIL ne s'est pas déplacée,

Considérant que la procédure n'a été respectée,

Jugeant en premier ressort

Décide,

Match perdu par pénalité (-1 point ; 0 but) à l'équipe de NOISIEL et en attribue le gain (3 points ; 5 buts) à l'équipe de NANTEUIL 5.

Règlements généraux Titre III Article 23.11

Match N°21480940
SENART MOISSY 3– THORIGNY 1
SENIORS D2B du 06/10/2019

La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

Réserve du club de THORIGNY sur la qualification et la participation de l'ensemble de l'équipe du club de SENART MOISSY au motif de, les licences ont été enregistrées moins de 4 jours francs avant le jour de la présente rencontre

La Commission,

Pris note de la réserve confirmée, après étude des pièces versées au dossier,

Considérant, après vérification que toutes les licences des joueurs figurant sur la feuille de match en référence ont bien été enregistrées plus de 5 jours avant la date de la rencontre,

Dit la réclamation de THORIGNY recevable mais non fondée, tous les joueurs étant régulièrement qualifiés à participer à cette rencontre.

Résultat acquis sur le terrain confirmé.

Art. 89.1 des RG de la FFF

Match N°21490399
MONCOURT/PORT. FONTAINEBLEAU 11– BOMBON 11
VETERANS D2C du 06/10/2019

La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,
Evocation de la Commission suite au courriel en date du 7/10/19 du club de
MONCOURT/PORT./FONTAINEBLEAU sur la participation d'un joueur de BOMBON (non
identifié) en lieu et place du joueur N°14

La Commission informe le club de BOMBON de cette évocation et lui demande de faire parvenir
ses observations éventuelles pour le Mardi 15/10 à 12 heures au plus tard.

EN COURS D'EXAMEN

Match N°21499139
FONTAINEBLEAU 2– BAGNEAUX NEMOURS 1
U14 D2C du 05/10/2019

Match N°21922339
VILLEPARISIS 6– FORET 5
CDM D3 du 06/10/2019



Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

PROCÈS VERBAL du mardi 08 octobre 2019

Président de séance : André ANTONINI

Secrétaire de séance : Jean-Claude OFFREDI

Présent : Jean-Marie GENTILS - Jean Yves VISSUZAINÉ - Mme Monique MACHO (CD)

Absent non excusé : Jean-Paul PEYRIN

La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant. Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1. L'exécution provisoire des sanctions fermes prises ci-dessous par la commission sont immédiatement applicables.

- * **Contrôle** des feuilles de matchs toutes catégories du **28/09**
- * **Enregistrement** et mise à jour des saisies internet.
- * **Enregistrement** et mise à jour des forfaits.
- * **Rappel** des feuilles de match non encore parvenues ce jour au District.

SUIVI FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE (FMI)

En cas de problème avec la FMI, les clubs et les arbitres doivent faire parvenir un rapport au District indiquant le problème rencontré dans les 48 heures suivant la rencontre.

NOTE : nous demandons aux clubs de bien vouloir être précis dans les explications de non fonctionnement de la tablette afin que les problèmes rencontrés puissent être étudiés et corrigés.

Match 21477216

SENART MOISSY 1 / VAL DE France 1 du 14/09/2019

Seniors D1F

Lecture du courrier du club de SENART MOISSY.

Pris note.

FEUILLES DE MATCH ET DE PLATEAUX MANQUANTES

La Commission rappelle à tous les clubs que le responsable des plateaux et match doit veiller à ce que les formalités administratives soient bien remplies : les feuilles de match et de plateaux de chaque clubs participant, les résultats et que le bon document soit utilisé.

La Commission réclame pour la 1^{ère} fois les feuilles de plateaux aux clubs ci-dessous :

55 ANS du 29/09/2019

- **Match N°21775168** – VAL D'EUROPE 31 / CAMPELIENNE 31
- **Match N°21775431** – ANNET-ST THIBAUT-LAGNY-THORIGNY 32 / CHEMINOTS EST 23
- **Match N°21775435** – MAREUIL 31 / VILLEPARISIS 31

U13 du 28/09/2019

- **Espoir** – à NOISIEL
- **Espoir** – à NANGIS

U12 du 28/09/2019

- **Espoir** – à DAMMARTIN
- **Espoir** – à COURTRY
- **Espoir** – à VAUX ROCHETTE

U12-U13 du 28/09/2019

- **Avenir** – à DAMMARTIN
- **Avenir** – à FERTE
- **Avenir** – à PONTIERRY
- **Avenir** – à PONTAULT

U11 du 28/09/2019

- **Excellence** – à VAL D'EUROPE
- **Excellence** – à ROISSY
- **Espoir** – à VAL DE France
- **Espoir** – à BAGNEAUX NSP

U10 du 28/09/2019

- **Excellence** – à SENART MOISSY
- **Espoir** – à OTHIS
- **Espoir** – à MITRY MORY

U10-U11 du 28/09/2019

- **Avenir** – à BRIE NORD
- **Avenir** – à VAL D'EUROPE
- **Avenir** – à FERRIERES
- **Avenir** – à VAL DE France
- **Avenir** – à VAL YERRES
- **Avenir** – à ROISSY
- **Avenir** – à MARLES
- **Avenir** – à SENART MOISSY
- **Avenir** – à PONTIERRY

U8-U9 du 28/09/2019

- **Ambition** – à CLAYE SOUILLY
- **Ambition** – à PONTAULT
- **Ambition** – à ROISSY
- **Festifoot** – à MITRY MORY
- **Festifoot** – à POMMEUSE
- **Festifoot** – à SERVON

U6-U7 du 28/09/2019

- **Rentrée Foot** – à CHELLES
- **Rentrée Foot** – à OTHIS
- **Rentrée Foot** – à VAL DE France
- **Rentrée Foot** – à EMERAINVILLE
- **Rentrée Foot** – à MARLES
- **Rentrée Foot** – à MOISSY
- **Rentrée Foot** – à CHATELET
- **Rentrée Foot** – à NANGIS

La Commission réclame pour la 2^{ème} fois et dernière fois avant sanction les feuilles de match suivantes :

55 ANS du 21/09/2019

- **Match N°21775295** – GRETZ TOURNAN 31 / CHEMINOTS EST 31

U13 du 21/09/2019

- **Espoir** – à ST THIBAULT
- **Espoir** – à PROVINS SOURUN

U12 du 21/09/2019

- **Espoir** – à PROVINS SOURUN

U12-U13 du 21/09/2019

- **Avenir** – à COURTY
- **Avenir** – à FERTE
- **Avenir** – à BRAYTOIS

U11 du 21/09/2019

- **Excellence** – à CHAMPS
- **Espoir** – à DAMMARTIN

U10-U11 du 21/09/2019

- **Avenir** – à MARLES

U9 du 21/09/2019

- **Ambition** – à DAMMARTIN
- **Ambition** – à SAVIGNY
- **Rentrée Foot** – à VILLEPARISIS
- **Rentrée Foot** – à VAL DE FRANCE
- **Rentrée Foot** – à MOISSY
- **Rentrée Foot** – à BOISSISE
- **Rentrée Foot** – à FONTAINEBLEAU

Match perdu à l'équipe recevante après deux demandes :

Considérant la non réception des feuilles de match ci-dessus suite à 2 réclamations,
La Commission décide d'appliquer l'Amende prévue à l'annexe 2 du Règlement Sportif (10€) :

U13 du 14/09/2019

- **Excellence** – à VILLEPARISIS
- **Espoir** – à PAYS CRECOIS
- **Espoir** – à COURTRY
- **Espoir** – à MEAUX ADOM
- **Espoir** – à LIEUSAIN

U11 du 14-09/2019

- **Espoir** – à QUINCY VOISINS

U10 du 14-09/2019

- **Espoir** – à CLAYE SOUILLY

FORFAITS

Match 21775440

CHEMINOTS EST 32 / PLAINE DE France 31 du 06/10/2019

55 ans Poule C

Lecture du courrier de PLAINE DE France avisant du forfait pour la rencontre en rubrique.

2^{ème} Forfait – sans amende.

Plateaux à Melun

PONTHIERRY

Critérium Seniors Féminine

Lecture du courrier de PONTHIERRY avisant du forfait pour le plateau en rubrique.

sans amende.

Plateaux à Longueville

BAGNEAUX NSP

Critérium U18 Féminine

Lecture du courrier de BAGNEAUX NSP avisant du forfait pour le plateau en rubrique.

sans amende.

Plateaux à Ponthierry

BAGNEAUX NSP

Critérium U15 Féminine

Lecture du courrier de BAGNEAUX NSP avisant du forfait pour le plateau en rubrique.

sans amende.

Plateaux à Dammartin

DAMMARTIN CS

Critérium U15 Féminine du 05/10

Lecture du courrier de DAMMARTIN avisant du forfait pour le plateau en rubrique.

sans amende.

Plateaux à Annet

MAGNY

U13 Espoir du 28/09

Lecture de la feuille de match. Magny ne s'est pas présenté.

Amende 20€

ST THIBAULT

U13 Espoir du 28/09

Lecture de la feuille de match. St Thibault ne s'est pas présenté.

Amende 20€

Plateaux à Pommeuse

NOISIEL

U13 Espoir du 28/09

Lecture de la feuille de match. Noisiel ne s'est pas présenté.

Amende 20€

VAL EUROPE

U13 Espoir du 28/09

Lecture de la feuille de match. Val d'Europe ne s'est pas présenté.

Amende 20€

Plateaux à St Pathus

LOGNES

U13 Espoir du 28/09

Lecture de la feuille de match. Lognes ne s'est pas présenté.

Amende 20€

Plateaux à Montereau

ESP PROVINS SOURDUN

U13 Espoir du 28/09

Lecture de la feuille de match. Provins Sourdun ne s'est pas présenté.

Amende 20€

Plateaux à Longueville

LIEUSAINT

U13 Espoir du 28/09

Lecture du courrier de LIEUSAINT avisant du forfait pour le plateau en rubrique.

sans amende.

LESIGNY

U13 Espoir du 28/09

Lecture du courrier de LESIGNY avisant du forfait pour le plateau en rubrique.

sans amende

Plateaux à Lieusaint

LESIGNY

U13 Espoir du 28/09

Lecture du courrier de LESIGNY avisant du forfait pour le plateau en rubrique.

sans amende

Plateaux à Bray

MONTEREAU

U12-U13 Avenir du 28/09

Lecture du courrier de MONTEREAU avisant du forfait pour le plateau en rubrique.

sans amende.

Plateaux à Chelles

VILLEPARISIS

U12-U13 Avenir du 05/10

Lecture du courrier de VILLEPARISIS avisant du forfait pour le plateau en rubrique.

sans amende.

Plateaux à Meaux

MAY

U12-U13 Avenir du 05/10

Lecture du courrier de MAY EN MULTIEN avisant du forfait pour le plateau en rubrique.

sans amende.

Plateaux à Avon

CHAMPENOIS MV

U12-U13 Avenir du 05/10

Lecture du courrier de CHAMPENOIS MV avisant du forfait pour le plateau en rubrique.

sans amende.

Plateaux à Montereau

LIEUSAINT

U11 Espoir du 05/10

Lecture du courrier de LIEUSAINT avisant du forfait pour le plateau en rubrique.

sans amende.

**Plateaux à Combs
BAGNEAUX NSP
U11 Espoir du 05/10**

Lecture du courrier de BAGNEAUX NSP avisant du forfait pour le plateau en rubrique.
sans amende.

**Plateaux à Gatinais Val de Loing
FONTAINEBLEAU
U10-U11 Avenir du 28/09**

Lecture du courrier de FONTAINEBLEAU avisant du forfait pour le plateau en rubrique.
sans amende.

**Plateaux à La Foret
LA FORET
U10-U11 Avenir du 05/10**

Lecture du courrier de LA FORET avisant du forfait pour le plateau en rubrique.
sans amende.

**Plateaux à La Ferte
MOUROUX
U10-U11 Avenir du 05/10**

Lecture du courrier de MOUROUX avisant du forfait pour le plateau en rubrique.
sans amende.

**Plateaux à Gatinais Val de Loing
HERICY VULAINES
U10-U11 Avenir du 05/10**

Lecture du courrier de HERICY VULAINES avisant du forfait pour le plateau en rubrique.
sans amende.

**Plateaux à Fontainebleau
CLAYE SOUILLY
U9 Ambition du 05/10**

Lecture du courrier de CLAYE SOUILLY avisant du forfait pour le plateau en rubrique.
sans amende.

**Plateaux à Cesson
VILLEPARISIS
U9 Ambition du 05/10**

Lecture de la feuille de match. Villeparisis ne s'est pas présenté.
Amende 15€

**Plateaux à Quincy Voisin
COURTRY
U9 Ambition du 05/10**

Lecture de la feuille de match. Courtry ne s'est pas présenté.
Amende 15€

**Plateaux à Brie des Morins
MOUROUX
U8-U9 Adu 05/10**

Lecture du courrier de MOUROUX avisant du forfait pour le plateau en rubrique.
sans amende.

Plateaux à Villeroy

CLAYE SOUILLY

Festifoot U8-U9 du 28/09

Lecture de la feuille de match. Claye Souilly ne s'est pas présenté.

Amende 15€

Plateaux à St Pathus

PLESSIS

Festifoot U8-U9 du 28/09

Lecture de la feuille de match. Plessis ne s'est pas présenté.

Amende 15€

RENCONTRES REPORTEES OU INVERSEES

55 ANS

Match 21775179

CESSON VSD 31 / GRETZ TOURNAN 32 du 13/10/2019

Poule A

Cette rencontre est inversée et devient GRETZ TOURNAN 32 / CESSON VSD 31.

Accord de la Commission et des deux clubs.

Match 21775182

AVON 31 / PAYS BIÈRE 31 du 13/10/2019

Poule A

Cette rencontre se jouera le mercredi 16 Octobre 2019 à 20H.

Accord de la Commission et des deux clubs.

Match 21775307

VILLEPARISIS 32 / ANNET 31 du 6/10/2019

Poule B

Cette rencontre est reportée à une date ultérieure.

Accord de la Commission et des deux clubs.

Match 21775447

MITRY OURCQ PORTG 31 / CHEMINOTS EST 32 du 13/10/2019

Poule C

Cette rencontre se jouera le 20 Octobre 2019.

Accord de la Commission et des deux clubs.

Plateaux à VAL DE L'YERRES

U12-U13 Avenir du 05/10

Lecture du courrier de VAL DE L'YERRE informant de l'annulation du plateau suite à un terrain impraticable.

Pris note – remerciements.

FUTSAL

Match 22059425

VAL D'EUROPE 1 / LE MEE 1 du 08/10/2019

D2

Cette rencontre est reportée à une date ultérieure.

Accord de la Commission et des deux clubs.

FEMININES

ST PATHUS

Critérium Seniors F, U18F, U15F et U13F

Lecture du courrier du ST PATHUS demandant le report des rencontres prévues les 14 et 15 décembre 2019

La Commission demande au club de ST PATHUS de contacter les clubs adverses et de trouver une nouvelle date en fonction du calendrier général.

Match 22079337

ST PATHUS 1 / MEAUX 1 du 12/10/2019

Critérium U13F

Lecture du courrier du MEAUX demandant le report de la rencontre suite à sa participation à l'inauguration du domaine de Morfondé.

Accord de la Commission.

COURRIERS CLUBS

FC MORMANT

Critérium Seniors F

Lecture du courrier du FC MORMANT demandant à jouer ces rencontres à domicile le dimanche à 10H.

La Commission ne peut accorder cette dérogation, le créneau n'étant pas le même jour. Le club doit se rapprocher de ses adversaires et modifier le jour de la rencontre avec son accord.

FONTENAY TRESIGNY

Critérium U15 F

Lecture du courrier de FOTNENAY TRESIGNY demandant à jouer ces rencontres à domicile le samedi à 15H30.

La Commission ne peut accorder cette dérogation, le créneau n'étant pas le même jour. Le club doit se rapprocher de ses adversaires et modifier le jour de la rencontre avec son accord.

Prochaine réunion le **mardi 15 octobre à 16H00.**



Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

PROCÈS VERBAL du jeudi 10 octobre 2019

Présidence : André ANTONINI

Secrétaire de séance : Marcel CULEDDU

Présents : Roland BENOIT - Sylvère MULLER

Excusés : Francis BERNAVILLE - André LE MINOUX - Jean Yves MEUNIER

La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1.

***Contrôle des feuilles de matchs toutes catégories des 05 et 06 octobre 2019**

***Enregistrement et mise à jour des Retraits / Forfaits**

***Rappel des feuilles de match non encore parvenues ce jour au District.**

***Traitement des demandes d'horaires Spéciaux**

***Modifications d'horaires, Reports,**

SUIVI FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI)

En cas de problème avec la FMI, les clubs et les arbitres doivent faire parvenir un rapport au District indiquant le problème rencontré dans les 48 heures suivant la rencontre.

NOTE : nous demandons aux clubs de bien vouloir être précis dans les explications de non fonctionnement de la tablette afin que les problèmes rencontrés puissent être étudiés et corrigés.

DEMANDE COMPLEMENTAIRE

Match 21482901 Gretz Tournan 2 – FC Brie Est 1 Seniors D3C du 22/09/2019

La Commission

Suite au courriel du club de Gretz Tournan, informant la Commission du problème rencontré avec la FMI (erreur pendant la transmission)

Considérant que l'arbitre a transmis les informations suivantes :

- le score inscrit sur la FMI (3 – 1)
- Liste des sanctions disciplinaires (incomplètes) avertissements au N°6 et 9 du club de Gretz, blessés, annotations portées au verso de la feuille de match

Considérant que le club de Gretz Tournan a transmis les informations suivantes :

- Liste des joueurs inscrits sur la feuille de match, ainsi que des personnes ayant occupé une fonction sur cette dernière (arbitre, arbitre assistant, délégué, dirigeant, éducateur etc...)
- le score inscrit sur la FMI (3 – 1)

Considérant que le club de FC Brie Est a transmis les informations suivantes :

- le score inscrit sur la FMI (3 – 1)

La Commission demande pour la 2^{ème} fois au club de Gretz Tournan de transmettre les renseignements suivants :

- Noms/Prénoms/ N° de licence des joueurs N°6 et 9 avertis pendant la rencontre

La Commission demande pour la 2^{ème} fois au club de FC Brie Est de transmettre les renseignements suivants :

- Liste des joueurs inscrits sur la feuille de match, ainsi que des personnes ayant occupé une fonction sur cette dernière (arbitre, arbitre assistant, délégué, dirigeant, éducateur etc...)
- Liste des éventuelles sanctions disciplinaires, blessés, annotations portées au verso de la feuille de match

La Commission entérine le résultat, le score de la rencontre est de **3 buts à 1** en faveur de Gretz Tournan,

Match 21482726 Val d'Europe 3 – Quincy 2 Seniors D3B du 29/09/2019

La Commission

Suite au courriel du club de **Val d'Europe**, informant la Commission du problème rencontré avec la FMI (erreur pendant la transmission)

Considérant que le club de **Val d'Europe** a transmis les informations suivantes :

- le score inscrit sur la FMI (2 – 2)

La Commission demande pour la 2^{ème} fois au club de Val d'Europe de transmettre les renseignements suivants :

- Liste des joueurs inscrits sur la feuille de match, ainsi que des personnes ayant occupé une fonction sur cette dernière (arbitre, arbitre assistant, délégué, dirigeant, éducateur etc...)
- Liste des éventuelles sanctions disciplinaires, blessés, annotations portées au verso de la feuille de match

La Commission demande pour la 2^{ème} fois au club de Quincy de transmettre les renseignements suivants :

- Liste des joueurs inscrits sur la feuille de match, ainsi que des personnes ayant occupé une fonction sur cette dernière (arbitre, arbitre assistant, délégué, dirigeant, éducateur etc...)
- Liste des éventuelles sanctions disciplinaires, blessés, annotations portées au verso de la feuille de match
- Confirmation du score inscrit sur la FMI (2 – 2)

Match 21496818 Montereau 2 – Ponthierry 1 U16 D2C du 22/09/2019

La Commission

Suite au courriel du club de **Montereau**, informant la Commission du problème rencontré avec la FMI (erreur pendant la transmission)

Considérant que le club de **Montereau** a transmis les informations suivantes :

- le score inscrit sur la FMI (0 – 6)

La Commission demande pour la 2^{ème} fois au club de Montereau de transmettre les renseignements suivants :

- Liste des joueurs inscrits sur la feuille de match, ainsi que des personnes ayant occupé une fonction sur cette dernière (arbitre, arbitre assistant, délégué, dirigeant, éducateur etc...)
- Liste des éventuelles sanctions disciplinaires, blessés, annotations portées au verso de la feuille de match

La Commission demande pour la 2^{ème} fois au club de Ponthierry de transmettre les renseignements suivants :

- Liste des joueurs inscrits sur la feuille de match, ainsi que des personnes ayant occupé une fonction sur cette dernière (arbitre, arbitre assistant, délégué, dirigeant, éducateur etc...)
- Liste des éventuelles sanctions disciplinaires, blessés, annotations portées au verso de la feuille de match
- Confirmation du score inscrit sur la FMI (0 – 6)

Match 21482901 Courtry 1 – Thorigny 1 U14 D2 du 21/09/2019

La Commission

Suite au courriel du club de Thorigny, informant la Commission du problème rencontré avec la FMI (erreur de saisie score)

Considérant que le club de Thorigny a transmis les informations suivantes :

- le score inscrit sur la FMI (2 – 7) au lieu de (2 – 6)

La Commission demande au club de Courtry de confirmer le score

Match 21902124 Villeparisis 22 – Val d'Europe 22 Vétérans +45 Ans gr. B du 29/09/2019

La Commission

Suite au courriel du club de Villeparisis, a transmis les informations suivantes à la Commission,

- le score inscrit sur la FMI (1 – 2)

Considérant que le club de Val d'Europe a confirmé les informations transmises par le club de Villeparisis (1 – 2)

La Commission entérine le résultat, le score de la rencontre est de 2 buts à 1 en faveur de Val d'Europe 22,

Match 21496648 Pontault UMS 2 - Bussy 2 U16 D2 A du 06/10/2019

La Commission

Suite au courriel du club de Villeparisis, a transmis les informations suivantes à la Commission (erreur de saisie score)

- le score inscrit sur la FMI (8 – 3) au lieu de (3 – 8)

Considérant que le club de Bussy a confirmé les informations transmises par le club de Pontault UMS (1 – 2)

La Commission entérine le résultat, le score de la rencontre est de 8 buts à 3 en faveur de Bussy 2,

Match 21480674 Gretz 1 - Trilport 1 Seniors D1 du 06/10/2019

La Commission

Suite au courriel du club de Trilport, a transmis les informations suivantes à la Commission (erreur de saisie score)

- le score inscrit sur la FMI (3 – 1) au lieu de (3 – 2)

Considérant que l'arbitre officiel de la rencontre a confirmé les informations transmises par le club de Trilport (3 – 2)

La Commission entérine le résultat, le score de la rencontre est de 3 buts à 2 en faveur de Gretz Tournan,

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission réclame pour la 1^{ère} fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

Match 21482729 Seniors D3/B du 06/10/2019

Pays Créçois 2 – Quincy 2

Match 21903411 CDM D2/A du 06/10/2019

Villeroy 5 – Claye Souilly 5

Match 21490094 Vétérans D1 du 06/10/2019

Chelles 11 – Avonnaise Us 11

Match 21490486 Vétérans D3/A du 06/10/2019

Ferrières 11 – Magny 11

Match 21903282 Vétérans D4/C du 06/10/2019

Misy Villeneuve 11 – Vaux la Rochette 12

Match 21863220 U16 D3/A du 06/10/2019

Pays Créçois2 – Changis 1

Match 21499049 U14 D2/B du 05/10/2019

Senart Moissy3 – Melun FC3

Match 21499139 U14 D2/C du 05/10/2019

Fontainebleau RC2 – Bagneaux Nemours1

La Commission réclame pour la 2^{ème} fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

Match 21902124 Vétérans +45 Ans groupe B du 29/09/2019

Villeparisis 22 – Val d'Europe 22

Match 21496822 U16 D2C du 29/09/2019

Briard 2 – Le Mée 2

Match 21499418 U14 D3/C du 21/09/2019

Briard SC2 – Le Mée2 (fournir l'original de la feuille de match)

Match perdu à l'équipe recevante après deux demandes

Match 21863618 U16 D3C du 22/09/2019

Ponthierry 2 – Gatinais 1

Considérant la non réception de la feuille de match ci-dessus suite à 2 réclamations, La Commission décide d'appliquer l'amende prévue à l'annexe 2 du Règlement Sportif (51,50€), de donner match perdu par pénalité (-1 point ; 0 but) au club recevant **Ponthierry2** d'attribuer le gain du match au club visiteur **Gatinais1 (3 points ; 0 but)**.

Match 21499329 U14 D3B du 21/09/2019

Torcy/Collégien 4 – Gretz Tournan 2

Considérant la non réception de la feuille de match ci-dessus suite à 2 réclamations, La Commission décide d'appliquer l'amende prévue à l'annexe 2 du Règlement Sportif (51,50€), de donner match perdu par pénalité (-1 point ; 0 but) au club recevant **Torcy/Collégien4** d'attribuer le gain du match au club visiteur **Gretz Tournan2 (3 points ; 0 but)**

Match 21897212 U14 D4E du 21/09/2019

Bray/Montois 1–Moret-Véneux 1

Considérant la non réception de la feuille de match ci-dessus suite à 2 réclamations, La Commission décide d'appliquer l'amende prévue à l'annexe 2 du Règlement Sportif (51,50€), de donner match perdu par pénalité (-1 point ; 0 but) au club recevant **Bray/Montois1** d'attribuer le gain du match au club visiteur **Moret/Veneux1 (3 points ; 0 but)**

HORAIRES SPECIAUX

Claye Souilly Sp. (509538)

*Seniors (2) D1 - ~~15 heures 30~~ **15 heures 00** été comme en hiver (Stade C.Petit à Claye Souilly) accordé

Mormant FC (507435)

*Seniors D3D – **14 heures 30** été comme hiver – accordé

*U14(1) D3B - **14 heures 30** été comme hiver – accordé

Villeparisis USM (524135)

*U16 (1) D2A – **12 heures 30** été comme hiver - - accordé

REPORTS / MODIFICATIONS D'HORAIRES

CHAMPIONNAT

Week-end du 12 & 13 octobre 2019

Match 21863227 Claye Souilly 2– Breuilleoise 1 U16 D3A du 13/10/2019

Demande de modification de date et d'horaire via Footclubs du club de **Claye Souilly** pour disputer la rencontre le 12/10/2019 à 17 heures 00

Refusée par le club de Breuilleoise

Match 21863414 Villeparisis 2– Coulommiers 1 U16 D3C du 13/10/2019

Demande de modification d'horaire via Footclubs du club de **Villeparisis** pour disputer la rencontre à 14 heures 30 au lieu de 13 heures 00

En attente accord du club de **Coulommiers**

Match 21496650 Mitry Mory 1– St Pathus 1 U16 D2A du 13/10/2019

Demande de modification d'horaire via Footclubs du club de **Mitry Mory** pour disputer la rencontre à 12 heures 00 au lieu de 12 heures 30

Accord de la **Commission**

Match 21496528 Gretz Tournan 1– Champs 2 U16 D1 du 13/10/2019

Demande de modification d'horaire via Footclubs du club de **Gretz Tournan** pour disputer la rencontre à 15 heures 00 au lieu de 13 heures 00

En attente accord du club de **Champs**

Match 21496741 Vaires 1– Val de France/Le Pin 1 U16 D2B du 13/10/2019

Demande de modification d'horaire via Footclubs du club de **Vaires** pour disputer la rencontre à 11 heures 00 au lieu de 12 heures 00

En attente accord du club de **Val de France/Le Pin**

Match 21499429 Combs 1– Esp.Provins-Sourdun 1 U14 D3C du 12/10/2019

Demande de modification d'horaire via Footclubs du club de **Combs** pour disputer la rencontre à 16 heures 00 au lieu de 15 heures 30

Accord de la **Commission**

Match 21897220 Fc Bray/Montois 1– Bois le Roi 1 U14 D4E du 12/10/2019

Demande de modification d'horaire par courriel du club de **Fc Bray/Montois** pour disputer la rencontre à 14 heures 45 au lieu de 15 heures 30

En attente accord du club de **Bois le Roi**

Match 21498966 Val de France/Le Pin 1– Pontault UMS 2 U14 D2A du 12/10/2019

Demande de modification d'horaire par courriel du club de **Val de France/Le Pin** pour disputer la rencontre à 15 heures 30 au lieu de 15 heures 00

Accord de la **Commission**

Week-end du 19 & 20 octobre 2019

Match 22066656 Thorigny 1– Chelles 2 Coupe Comité Seniors du 20/10/2019

Demande de modification de date via Footclubs du club de **Thorigny** pour disputer la rencontre le 27/10/2019

En attente accord du club de **Chelles**

Week-end du 02 & 03 novembre 2019

Match 21863645 Cesson 1– Ponthierry 1 U16 D3E du 03/11/2019

Demande de modification de date et d'horaire via Footclubs du club de **Cesson** pour disputer la rencontre le 02/11/2019 à 14 heures

En attente accord du club de **Ponthierry**

Week-end du 09 & 10 novembre 2019

Match 21480693 Gretz Tournan 1 – Pontault UMS 1 Seniors D1 du 10/11/2019

Demande de modification de date et d'horaire via Footclubs du club de **Gretz Tournan** pour disputer la rencontre le 09/11/2019 à 19h00

En attente accord du club de **Pontault UMS**

Week-end du 01 & 02 février 2020

Match 2192292 Foret 5 – Maisoncelles 5 CDM D3 du 02/02/2020

Demande de modification d'horaire via Footclubs du club de **Maisoncelles** pour disputer la rencontre à 10heures30 au lieu de 9h30

Refus du club de Foret

SUSPENSIONS DE TERRAINS

Club de PONTIERRY:

Suite à la décision de la Commission de Discipline du 12/06/2019,

« ... **Match 20500023**

Ponthierry 2– Gatinais VL 2

Seniors D3F du 05/05/2019

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

(.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F. et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football,

La Commission décide :

(.../...)

• **D'infliger un match ferme de suspension de terrain à l'équipe de Ponthierry 2 pour envahissement de terrain**

(.../...) ... »

La Commission informe le club de Ponthierry que cette sanction est applicable pour la prochaine rencontre de championnat

Le calendrier de cette équipe n'étant pas encore disponible, les informations complémentaires seront diffusées dans le prochain Procès-Verbal de la Commission

La Commission informe le club de Ponthierry que cette sanction est applicable pour la rencontre ci-dessous :

La Commission, suite au courriel du club de Ponthierry

Considérant que le club de Ponthierry a obtenu le prêt des installations de Le Mée pour la rencontre listée ci-dessous (le samedi 12/10 à 17h30)

Considérant que le club de Réunionnais Senart a transmis son accord concernant la modification de date et d'horaire

La Commission valide la programmation de la rencontre le 12/10 à 17h30 sur les installations de Le Mée

Du 13/10/2019 le 12/10/2019: Ponthierry 2 – Réunionnais Sénart 1 D4D à 17h30

Le club de Ponthierry se doit donc de présenter un terrain de repli,

Considérant l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle au club de Ponthierry:

« **40.7** En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.

Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, au moins 15 jours avant la date du ou des matches(es) concerné(s), le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.

L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprès.

Le terrain proposé :

a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée ;

b) ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,

- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,

- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne (Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées.... »

FERMETURE DE TERRAINS

**Merci aux clubs ci-dessous de fournir un terrain de repli, RSG District Article 20.6 ;
A défaut la commission appliquera le règlement, RSG District Article 40.1**

Club de Bussy :

Stade M. Herzog a Bussy, fermé : le dimanche 20 octobre 2019 - les 26-27 octobre 2019 - les 02 et 03 novembre 2019 - les 15 et 16 février 2020 - les 22 et 23 février 2020 - les 11 et 12 avril 2020 - 18 et 19 avril 2020 ainsi que les 1^{er} et 11 novembre 2019 - le lundi 13 avril 2020 – les 1^{er} et 8 mai 2020 – 1^{er} juin 2020

Club de FC Brie des Morins :

Stade Municipal à Rebais, fermé du 4 octobre (17h00) au 14 octobre (8h00) 2019 inclus

Club de FC Brie Est :

Stade de la Payenne à Choisy en Brie, fermé du 4 octobre (17h00) au 4 novembre (8h00) 2019 inclus

Club de Dammartin:

Stade Moriceau à Dammartin en Goele, terrain en herbe, fermé du 3 au 13 octobre 2019 inclus

Club d'Othis :

Stade Beaumarchais à Othis, fermé du 31 août au 31 décembre 2019

Clubs de Provins-Sourdun et Provins MJC :

Stade Démosthène Bobe a Provins, terrain stabilisé fermé jusqu'au 19 octobre 2019 inclus
terrain d'honneur fermé jusqu'au 9 novembre 2019 inclus

TERRAINS AVIS CDTIS

Terrain de l'Internat D'excellence à Sourdun

Suite à l'avis favorable de la CDTIS pour l'utilisation du terrain de l'Internat D'excellence pour la rencontre :

*Match N°21910338 Esp. Provins-Sourdun 1 – Champenois 1 Seniors D4E du 13/10/2019

La Commission autorise cette rencontre à avoir lieu sur le terrain de l'Internat D'excellence à Sourdun

Club de Quincy Voisins (500559)

Demande via Footclubs du club de QUINCY pour disputer les rencontres U14 sur le STADE JULIEN RICHARD 2 à Quincy Voisins :

Match 22084099 Quincy 1 – Brie Est 1 Coupe Comité U14 du 19/10/2019

Match 21499257 Quincy 1 – Mitry Mory 2 U14 D3 du 9/11/2019

Match 21499259 Quincy 1 – Val de France/LePin 2 U14 D3 du 16/11/2019

Match 21499286 Quincy 1 – Saint Pathus 1 U14 D3 du 01/02/2020

Match 21499394 Quincy 1 – Meaux Adom 1 U14 D3 du 21/03/2020

Match 21499323 Quincy 1 – Changis 1 U14 D3 du 28/03/2020

Match 21499310 Quincy 1 – Chelles 2 U14 D3 du 02/05/2020

En attente

RETRAITS / FORFAITS GENERAUX

SENIORS D2/A	FERTE S/J 1	amende :	72.00 €
SENIORS D2/C	ENT. C.G.O.V. 1	amende :	72.00 €
SENIORS D4/C	GRETZ TOURNAN 3	amende :	57.00 €
CDM D3/A	POMMEUSE FARE. 5	amende :	57.00 €
VETERANS + 45 ANS/D	COULOMMIERS 21	amende :	57.00 €
U 18 D2/A	PONTAULT PORTUGAIS 1	amende :	57.00 €
U18 D3/C	BAGNEUX NEMOURS 12	amende :	57.00 €
U18 D3/D	CHELLES 2	amende :	57.00 €
U16D3/C	COSMO MAREUIL 1	amende :	57.00 €
U14D1	SAINT GERMAIN LAVAL 1	amende :	57.00 €
U14D3/A	CLAYE SOUILLY 3	amende :	57.00 €
U14D4/B	PORTUGAIS MARNE VALLEE	amende :	57.00 €
U14D4/C	ENT. C.G.O.V. 1	amende :	57.00 €
U14D4/D	PONTHIERRY 2	amende :	57.00 €
U14D4/E	BAGNEUX NEMOURS 2	amende :	57.00 €

Prochaine réunion le : Jeudi 17 octobre 2019 à 14H00

Agenda Technique

FORMATIONS – OCTOBRE et NOVEMBRE 2019

Objet	Date Début	Date Fin	Localité	Nbre inscrits	Places restantes
U6-U7 - Module 5-6 ans	02/11/2019	02/11/2019	MONTRY	COMPLET	
U9 - Module 7-8 ans - (module Mineurs)	21/10/2019	22/10/2019	MELUN	COMPLET	
U9 - Module 7-8 ans - (module Mineurs)	24/10/2019	25/10/2019	MONTRY	10	12
U9 - Module 7-8 ans	04/11/2019	05/11/2019	MONTRY	COMPLET	
U9 - Module 7-8 ans	14/11/2019	15/11/2019	MELUN		
U11 - Module 9-10 ans	28/10/2019	29/10/2019	MELUN	COMPLET	
U11 - Module 9-10 ans	30/10/2019	31/10/2019	MONTRY	COMPLET	
U11 - Module 9-10 ans	07/11/2019	08/11/2019	MONTRY	14	8
U11 - Module 9-10 ans	21/11/2019	22/11/2019	AVON	8	14
U13 - Module 11-12 ans	17/10/2019	18/10/2019	MELUN	14	8
U15 - Module 13-14 ans	21/11/2019	22/11/2019	MONTRY	COMPLET	
U17-U19 - Module 15-18 ans	17/10/2019	18/10/2019	MONTRY	COMPLET	
SEN - Module Seniors	25/11/2019	26/11/2019	MONTRY	COMPLET	
Certifications Fédérales 1-2-3	19/10/2019	19/10/2019	MONTRY	COMPLETES	

Informations Calendrier Championnat 2019/2020

Horaires Speciaux

Le District rappelle aux clubs qu'en application de l'article 10 du R.S.G. du District.

Tous les matchs de la dernière journée dans toutes les catégories doivent se dérouler le même jour et à l'heure officielle. En conséquence, toutes les dérogations horaires accordées ci-dessous ne sont pas valables pour tous les matchs de la

Alliance 77 (550255)

*U16 (1) D3 - **12 heures 00** été comme en hiver (stade municipal à Evry Gregy s/ Yerres) accordé

*U14 (1) D4 - **16 heures 30** été comme en hiver (stade municipal à Evry Gregy s/ Yerres) accordé

Bocage E.L.V. Amicale. (524730)

*U16 (1) D3 - ~~15 heures 00~~ **13 heures 00** été comme en hiver (Terrain d'Egreville) accordé

(Pris note du courrier du club annulation de l'horaire spéciale)

Bois le Roi F.C. (524239)

*U14 (1) D3 - **15 heures 00** été comme en hiver (stade Langenargen à Bois le Roi) accordé

Boissise Pringy (550643)

*U14 (1) D4 - **14 heures 30** été comme en hiver (Stade municipal à Pringy) accordé

*U14 (2) D4 - **14 heures 30** été comme en hiver (Stade municipal à Pringy) accordé

Bombonnaise A.S. (535961)

*U16 (1) D3 - **15 heures 00** été comme en hiver (Stade municipal à Bombon) accordé

Breuilloise A.S. (528468)

*Seniors (1) D3 - ~~15 heures 00~~ **15 heures 00** été comme en hiver (stade Ladoumègue à Brou s/ Chantereine) accordé

*U16 (1) D3 - ~~12 heures 30~~ **13 heures 00** été comme en hiver (stade Ladoumègue à Brou s/ Chantereine) accordé

(Pris note du courrier du club, annulations des horaires spéciaux)

Briard S.C. (500615)

*U14 (1) D1 - **14 heures 00** été comme en hiver (stade L.Destal à Brie Comte Robert) accordé

*U14 (2) D3 - **16 heures 00** été comme en hiver (stade L.Destal à Brie Comte Robert) accordé

*U16 (1) D1 - **12 heures 00** été comme en hiver (stade L.Destal à Brie Comte Robert) accordé

*U16 (2) D2 - **12 heures 00** été comme en hiver (stade L.Destal à Brie Comte Robert) accordé

*U18 (1) D3 - **14 heures 30** été comme en hiver (stade L.Destal à Brie Comte Robert) accordé

Brie FC 581166

U16 D3 A: - **15 Heures00** été comme hiver à Crégy lès Meaux accordé

Buceenne A.S. (530262)

*U16 (1) D3 - **15 heures 00** été comme en hiver (stade municipal à Boissy le Chatel) accordé

*U14 (1) D3 - **15 heures 00** été comme en hiver (stade municipal à Boissy le Chatel) accordé

Bussy F.C. (533044)

*U16 (2) D2 - **12 heures 00** été comme en hiver (stade Jazy à Bussy st Georges) accordé

Cesson V.S.D. (520102)

*Seniors (2) D2 - **14 heures 30** été comme en hiver (Complexe Sportif C.Besson à Cesson) accordé

*Seniors (3) D4 - **14 heures 30** été comme en hiver (Stade M.Creuset à Cesson) accordé

*U18 (1) D1 - **15 heures 00** été comme en hiver (Complexe Sportif Delaunay à Vert St Denis) accordé

*U16 (2) D3 - **13 heures 30** été comme en hiver (Stade M.Creuset à Cesson) accordé

*U14 (1) D1 - **14 heures 00** été comme en hiver (Complexe Sportif Delaunay à Vert St Denis) accordé

*U14 (2) D3 - **14 heures 00** été comme en hiver (Complexe Sportif Delaunay à Vert St Denis) accordé

Informations Calendrier Championnat 2019/2020

Horaires Speciaux

Le District rappelle aux clubs qu'en application de l'article 10 du R.S.G. du District.

Tous les matchs de la dernière journée dans toutes les catégories doivent se dérouler le même jour et à l'heure officielle.

En conséquence, toutes les dérogations horaires accordées ci-dessous ne sont pas valables pour tous les matchs de la dernière journée pour toutes les catégories (**les deux dernières journées en Seniors**).

Chatelet U.S. (500677)

*Seniors (1) D4 - **15 heures 30** été comme en hiver (Stade G.Foucher à Chatelet en Brie) accordé

Chelles AS(500264)

U18 (1) D2A - **12 heures 00** été comme hiver - (stade J.Marquay à Chelles) accordé

U16 (1) D2A - ~~11h45~~ été comme hiver - **REFUSE**

U16 (1) D2A - **12 heures 00** été comme hiver - (stade J.Marquay à Chelles) - accordé

U16 (2) D3C - ~~11h45~~ été comme hiver - **REFUSE**

U16 (2) D3C - **12 heures 00** été comme hiver - (stade M.Grouselle à Chelles) accordé

Entente C.G.O.V. (552497)

*U14 (1) D4 - **15 heures 00** été comme en hiver (Stade Barberan à Verneuil l'etang) accordé

*Vétérans +45ans (21) - ~~9 heures 00~~ **9heures 30** été comme en hiver (Stade Barberan à Verneuil l'etang) accordé (Pris note du courrier du club, annulation de l'horaire spécial)

Claye Souilly Sp. (509538)

*Seniors (2) D1 - ~~15 heures 30~~ **15 heures 00** été comme en hiver (Stade C.Petit à Claye Souilly) accordé

*U18 (2) D3 - **13 heures 30** été comme en hiver (Stade C.Petit à Claye Souilly) accordé

*U14 (2) D2 - **15 heures 00** été comme en hiver (Stade C.Petit à Claye Souilly) accordé

*U14 (3) D3 - **17 heures 00** été comme en hiver (Stade C.Petit à Claye Souilly) accordé

Coulommiers Brie F. (549357)

*U14 (1) D3 - **15 heures 00** été comme en hiver (Parc des Sports à Coulommiers) accordé

Dammarie les Lys FC (550039)

*U18 (1) D1 - **13 heures 30** été comme en hiver (Stade Guillot à Dammarie les Lys) accordé

*U16 (1) D1 - **13 heures 30** été comme en hiver (Stade Guillot à Dammarie les Lys) accordé

*U16 (2) D3 - **15 heures 30** été comme en hiver (Stade Guillot à Dammarie les Lys) accordé

Dammartin C.S. (500693)

U14 (1) D2A - **14 heures 30** été comme hiver stade de Dammartin - accordé

Ferrieres U.S.D. (500466)

*U16 (1) D3 - **12 heures 00** été comme en hiver (stade de la Taffarette) accordé

*U14 (1) D4 - ~~16 heures 00~~ été comme en hiver (stade de la Taffarette)

Pays de Fontainebleau RC (500364)

U16 D3 Poule E **11 heures 30** été comme hiver **REFUSE**

U16 D3 Poule F **11 heures 30** été comme hiver **REFUSE**

U18 D3 Poule C **11 heures 30** été comme hiver **REFUSE**

Les rencontres U16 et U18 doivent impérativement se dérouler dans le créneau horaire compris entre 12H00 et 15H00 sauf accord du club adverse au cas par cas

Grande Paroisse U.S. (527992)

*Vétérans 35 (11) D3 - **10 heures 00** été comme en hiver (Stade Municipal à La Grande Paroisse) accordé

Gatinais Val de Loing (551819)

*U16 (1) D3 - **15 heures 00** été comme en hiver (Stade Chalmy à Château Landon) accordé

*U14 (1) D3 - **16 heures 00** été comme en hiver (Stade Chalmy à Château Landon) accordé

*U16 (?) D3 - **15 heures 00** été comme en hiver (Fontainebleau - Camp Guynemer rue Archives)

Demande au club de préciser l'équipe concernée par cet horaire spécial

En attente - Demande transmise au Comité Directeur

Génération Gauvois (552549)

*CDM (5) D2 - ~~9 heures 00~~ **9 heures 30** été comme en hiver (Stade Municipal à Gouaix) accordé (Pris note du courrier du club, annulation de l'horaire spécial)

Informations Calendrier Championnat 2019/2020

Horaires Speciaux

Le District rappelle aux clubs qu'en application de l'article 10 du R.S.G. du District.

Tous les matchs de la dernière journée dans toutes les catégories doivent se dérouler le même jour et à l'heure officielle. En conséquence, toutes les dérogations horaires accordées ci-dessous ne sont pas valables pour tous les matchs de la dernière journée pour toutes les catégories (**les deux dernières journées en Seniors**).

Gretz Tournan S.C.(514814)

U14 (3)D2B – **16h30** été comme hiver stade de L.Laumonde - accordé

Vétérans 35 (11) D3 – ~~10 heures 00~~ **9 heures 30** été comme en hiver (Stade Municipal à Tournan) accordé

Vétérans +45ans (21) - ~~10 heures 00~~ **9 heures 30** été comme en hiver (Stade Val des Dames à Gretz Armainvilliers) accordé

CDM (5) D3 – ~~10 heures 00~~ **9 heures 30** été comme en hiver (Stade Municipal à Tournan) accordé

Guignes F.C. (564041)

*U14 (1) D4 – **15 heures 00** été comme en hiver (stade municipal à Guignes) accordé

Jouarre A.S.M. (524330)

*U16 (1) D3 – **14 heures 00** été comme en hiver (stade Guinicolle à Jouarre) accordé

Lesigny U.S.C. (525644)

*U14 (1) D3– **16 heures 00** été comme en hiver (Stade Maison Blanche à Lesigny) accordé

Le Mée Sports (525582)

*U18 (2) D1– **14 heures 00** été comme en hiver (Parc des Sports de Pozoblanco) accordé

*U16 (1) D1 – **12 heures 00** été comme en hiver (Parc des Sports de Pozoblanco) accordé

*U16 (2) D2 – **14 heures 00** été comme en hiver (Parc des Sports de Pozoblanco) accordé

*U14 (1) D2 – **14 heures 30** été comme en hiver (Parc des Sports de Pozoblanco) accordé

*U14 (2) D3 – **14 heures 30** été comme en hiver (Parc des Sports de Pozoblanco) accordé

Loing Fc Intercommunal (542798)

U14 (1) D4E - **15 heures 00** été comme hiver au stade de Bourron Marlotte - accordé

Longueville (563706)

*U14 D2 C – **14 heures 00** été comme en hiver (Stade Remy Damande) accordé

Meaux C.S. (500831)

*Seniors(3) D2 - **16 heures 00** été comme en hiver (stade A.Corazza à Meaux) accordé

*U18 (2) D2 - **14 heures 00** été comme en hiver (stade A.Corazza à Meaux) accordé

*U16 (2) D2 - **14 heures 00** été comme en hiver (stade A.Corazza à Meaux) accordé

*U16 (3) D3 - **14 heures 00** été comme en hiver (stade A.Corazza à Meaux) accordé

*U14 (2) D2 - **16 heures 45** été comme en hiver (stade A.Corazza à Meaux) accordé

*U14 (3) D3 - **15 heures 00** été comme en hiver (stade A.Corazza à Meaux) accordé

Melun F.C. (542557)

U16 (3)D3E – **15h00** été comme hiver stade de P.Ficher - accordé

U14 (3) D2B – **16 heures 00** été comme hiver stade de P.Ficher - accordé

Mitry Mory F. (500365)

*U16 (1) D2 - **12 heures 30** été comme en hiver (stade Ladoumègue à Mitry Mory) accordé

*Seniors D2 – **16 heures 00** été comme hiver (stade Ladoumègue à Mitry Mory) accordé

Montereau A.S.A. (500365)

*U14 (1) D1 - **14 heures 30** été comme en hiver (stade R.Chalmeau à Montereau) accordé

*U14 (1) D3 - **14 heures 30** été comme en hiver (stade R.Chalmeau à Montereau) accordé

Moret-Veneux F.C. (541364)

*U14 (1) D4 - **14 heures 30** été comme en hiver (stade Marquis du Roy à Moret Loing et Orvanne) accordé

Informations Calendrier Championnat 2019/2020

Horaires Speciaux

Le District rappelle aux clubs qu'en application de l'article 10 du R.S.G. du District.

Tous les matchs de la dernière journée dans toutes les catégories doivent se dérouler le même jour et à l'heure officielle. En conséquence, toutes les dérogations horaires accordées ci-dessous ne sont pas valables pour tous les matchs de la dernière journée pour toutes les catégories (**les deux dernières journées en Seniors**).

Mormant FC (507435)

*CDM D2 – **10 heures 00** été comme hiver - accordé.

*Seniors D3D – **14 heures 30** été comme hiver – accordé

*U14(1) D3B - **14 heures 30** été comme hiver – accordé

Moussy le Neuf E.S. (523412)

*Seniors (1) D4 - **15 heures 30** été comme en hiver (stade de l'Erable à Moussy le Neuf) accordé

*U14 (1) D4 - **15 heures 00** été comme en hiver (stade de l'Erable à Moussy le Neuf) accordé

Nangis E.S. (500718)

*U14 (1) D2 - **15 heures 00** été comme en hiver (stade E.Chesnot à Nangis) accordé

Nanteuil A.S. (515916)

*U14 (1) D4 - **15 heures 00** été comme en hiver (stade des Bruyeres à Nanteuil) accordé

Othis C.O. (528460)

*U18 (1) D3 – ~~15 heures 00~~ **13 heures 00** été comme en hiver (stade Y.Delpierre à Othis)
(Pris note du courrier du club annulation de l'horaire spéciale)

*U14 (1) D3 - **16 heures 30** été comme en hiver (stade Y.Delpierre à Othis) accordé

Ozoir 77 F.C. (551942)

*U14 (3) D4 - **12 heures 30** été comme en hiver (stade des 3 Sapins à Ozoir la Ferrieres) **REFUSE**

Les rencontres pourront débuter le dimanche à 12h30 uniquement avec l'accord de l'adversaire.

La Commission invite le club à faire ses demandes de modifications dans Footclubs.

Les rencontres U14 doivent impérativement se dérouler dans le créneau horaire compris entre 14H00 et 17H00 sauf accord du club adverse au cas par cas

Pays Bières (553720)

U16 D3F – **14 heures 30** été comme hiver au stade de Perthes - accordé

Pays Créçois (547013)

*U16 D3 D - **12 heures 30** été comme en hiver (stade Crécy La Chapelle) accordé

*U18 D2 B - **12 heures 30** été comme en hiver (stade Crécy La Chapelle) accordé

Petit Morin U.S. (582120)

*U14 (1) D4 - **15 heures 00** été comme en hiver (stade du Fourchet à Villeneuve sur Bellot) accordé

Pommeuse U.F. (547000)

*U14 (1) D3 - **15 heures 00** été comme en hiver (stade municipal à Faremoutiers) accordé

Pontault Portugais (532343)

*Seniors (1) D2 - **15 heures 30** été comme en hiver (Stade L.Lagrange à Pontault Combault) accordé

*Seniors (1) D3 - **15 heures 30** été comme en hiver (Stade L.Lagrange à Pontault Combault) accordé

*U14 D2B... - **16 heures 00** été comme hiver (Stade L.Lagrange à Pontault Combault)

***U16 D3 D – Samedi 16 heures été comme hiver REFUSE**

Les rencontres U16 doivent impérativement se dérouler dans le créneau horaire compris entre 12H00 et 15H00 LE DIMANCHE sauf accord du club adverse au cas par cas

Pontault UMS (500589)

*U14 (2) D2 - **16 heures 00** été comme en hiver (stade L.Morane) accordé

Ponthierry U.S. (500483)

*U18 (1) D3 - **15 heures 00** été comme en hiver (Espace Tettamenti à St Fargeau Ponthierry) accordé

Informations Calendrier Championnat 2019/2020

Horaires Speciaux

Le District rappelle aux clubs qu'en application de l'article 10 du R.S.G. du District.

Tous les matchs de la dernière journée dans toutes les catégories doivent se dérouler le même jour et à l'heure officielle. En conséquence, toutes les dérogations horaires accordées ci-dessous ne sont pas valables pour tous les matchs de la dernière journée pour toutes les catégories (**les deux dernières journées en Seniors**).

Esp. Provins Sourduin F. (500715)

*U14 (1) D3 - **13 heures 30** été comme en hiver (Stade Demosthene à Provins) **REFUSE**

Les rencontres pourront débuter le dimanche à 13h30 uniquement avec l'accord de l'adversaire.

La Commission invite le club à faire ses demandes de modifications dans Footclubs.

Les rencontres U14 doivent impérativement se dérouler dans le créneau horaire compris entre 14H00 et 17H00 sauf accord du club adverse au cas par cas

Senart Moissy (500832)

*U16 (2) D2 - **14 heures 00** été comme en hiver (Complexe A.Tremet à Moissy Cramayel) accordé

St Mard (500832)

*Seniors (1) D3 - **15 heures 30** été comme en hiver (Stade des Tournelle à St Mard) accordé

*Seniors (1) D4 - **15 heures 30** été comme en hiver (Stade des Tournelle à St Mard) accordé

Saint Thibault FC (541434)

Seniors (3) D4A - **17 heures 00** été comme hiver au stade municipal accordé

Servon FC (527727)

La Ligue de Paris ayant accepté l'horaire spécial (9 heures 00) concernant l'équipe CDM R2 B

*CDM D2B - **11 heures 15** été comme en hiver (Stade D.Stabile) accordé

Torcy PVM (511876)

*U14 (1) D1 - ~~15 heures 00~~ **14 heures 00** été comme en hiver (Terrain annexe du Fremoy) - accordé

Vaires US (509296)

*U16 (1) D2- **12 heures 00** été comme en hiver (Stade R.Sauvage à Vaires s/ Marne) accordé

Val d'Europe F.C. (563707)

*U14 (1) D1 - **16 heures 30** été comme en hiver (Stade de Lilandry à Bailly-Romainvilliers) accordé

*U14 (2) D3 - **16 heures 30** été comme en hiver (Stade de Lilandry à Bailly-Romainvilliers) accordé

Val de France (549941)

*U14 (1) D2 - **15 heures 00** été comme en hiver (Stade municipal à Montevrain) accordé

*U14 (2) D3 - **15 heures 00** été comme en hiver (Stade municipal à Montevrain) accordé

U16 (1) D2B - **12 heures 00** été comme hiver - (Stade municipal à Montevrain) accordé

U16 (2) D3A - **12 heures 00** été comme hiver - - (Stade de la Jonchere à Montevrain) accordé

Val de l'Yerres (564037)

*Seniors (1) D4 - **15 heures 30** été comme en hiver (Stade municipal à Lumigny) accordé

*U14 (1) D3 - **16 heures 00** été comme en hiver (Stade municipal à Courpalay) accordé

Villeparisis USM (524135)

Seniors (3) D3A - **15 heures 30** été comme hiver—(stade des petits marais à Villeparisis) - accordé

*U16 (1) D2A - **12 heures 30** été comme hiver - - accordé

Seniors D4 / Phase 1

13

* Match lever de rideau

Poule C

Début été : 15H Début hiver : 15H

Bussy 2	Entente C.G.O.V. 2	Ferrieres 2	Gretz Tournan 3
Jouy Yvron Es 2	Ozoir 3	Pommeuse Fare 1	<i>Pontault Port 3 remplace Emerainville 2 (F.G.)</i>
Presles/Chevry 3	Val De L'Yerres 1		

Journée 01 - Aller 22/09/2019				Journée 10 - Retour 01/03/2020			
53889.	3-7	21910141	Pommeuse Fare 1	-	Entente C.G.O.V. 2	21910186	... -...
53890.	2-10	21910142	Ferrieres 2	-	Bussy 2	21910187	... -...
53891.	0-5	21910143	Jouy Yvron Es 2	-	Val De L'Yerres 1	21910188 15H30	... -...
53887.	... -FG 17/11/19	21910139	Presles/Chevry 3	-	Gretz Tournan 3	21910184	... -FG
53888.	... -...	21910140	Ozoir 3	-	Pontault Port 3	21910185	... -...
Journée 02 - Aller 29/09/2019				Journée 11 - Retour 29/03/2020			
53892.	4-1	21910144	Ferrieres 2	-	Presles/Chevry 3	21910189	... -...
53894.	12-0	21910146	Ozoir 3	-	Jouy Yvron Es 2	21910191	... -...
53895.	5-FM	21910147	Bussy 2	-	Gretz Tournan 3	21910192	... -FG
53893.	... -... 27/10/19 15H30	21910145	Val De L'Yerres 1	-	Entente C.G.O.V. 2	21910190	... -...
53896.	... -...	21910148	Pontault Port 3	-	Pommeuse Fare 1	21910193	... -...
Journée 03 - Aller 06/10/2019				Journée 12 - Retour 08/03/2020			
53897.	... -...	21910149	Ozoir 3	-	Presles/Chevry 3	21910194	... -...
53898.	... -FG	21910150	Entente C.G.O.V. 2	-	Gretz Tournan 3	21910195	... -FG
53900.	0-1 15H30	21910152	Val De L'Yerres 1	-	Pommeuse Fare 1	21910197	... -...
53901.	11-0	21910153	Bussy 2	-	Jouy Yvron Es 2	21910198	... -...
53899.	... -...	21910151	Pontault Port 3	-	Ferrieres 2	21910196	... -...
Journée 04 - Aller 13/10/2019				Journée 13 - Retour 22/03/2020			
53902.	... -...	21910154	Presles/Chevry 3	-	Entente C.G.O.V. 2	21910199	... -...
53903.	... -...	21910155	Ferrieres 2	-	Ozoir 3	21910200	... -...
53904.	FG-...	21910156	Gretz Tournan 3	-	Val De L'Yerres 1	21910201 15H30	FG-...
53906.	... -...	21910158	Pommeuse Fare 1	-	Bussy 2	21910203	... -...
53905.	... -...	21910157	Jouy Yvron Es 2	-	Pontault Port 3	21910202	... -...
Journée 05 - Aller 10/11/2019				Journée 14 - Retour 02/02/2020			
53907.	... -...	21910159	Presles/Chevry 3	-	Val De L'Yerres 1	21910204 15H30	... -...
53908.	... -...	21910160	Jouy Yvron Es 2	-	Ferrieres 2	21910205	... -...
53909.	... -...	21910161	Entente C.G.O.V. 2	-	Bussy 2	21910206	... -...
53910.	... -...	21910162	Pommeuse Fare 1	-	Ozoir 3	21910207	... -...
53911.	FG-...	21910163	Gretz Tournan 3	-	Pontault Port 3	21910208	FG-...

Journée 06 - Aller 24/11/2019				Journée 15 - Retour 26/04/2020			
53912.	... - ...	21910164	Jouy Yvron Es 2	- Presles/Chevry 3	21910209	...	- ...
53913.	... - ...	21910165	Bussy 2	- Val De L'Yerres 1	21910210 15H30	...	- ...
53914.	... - ...	21910166	Ferrieres 2	- Pommeuse Fare 1	21910211	...	- ...
53915.	... - ...	21910167	Pontault Port 3	- Entente C.G.O.V. 2	21910212	...	- ...
53916.	... -FG	21910168	Ozoir 3	- Gretz Tournan 3	21910213	...	-FG
Journée 07 - Aller 01/12/2019				Journée 16 - Retour 03/05/2020			
53917.	... - ...	21910169	Presles/Chevry 3	- Bussy 2	21910214	...	- ...
53918.	... - ...	21910170	Pommeuse Fare 1	- Jouy Yvron Es 2	21910215	...	- ...
53919.	... - ... 15H30	21910171	Val De L'Yerres 1	- Pontault Port 3	21910216	...	- ...
53920.	FG- ...	21910172	Gretz Tournan 3	- Ferrieres 2	21910217	FG- ...	
53921.	... - ...	21910173	Entente C.G.O.V. 2	- Ozoir 3	21910218	...	- ...
Journée 08 - Aller 08/12/2019				Journée 17 - Retour 17/05/2020			
53922.	... - ...	21910174	Pommeuse Fare 1	- Presles/Chevry 3	21910219	...	- ...
53923.	... - ...	21910175	Pontault Port 3	- Bussy 2	21910220	...	- ...
53924.	... -FG	21910176	Jouy Yvron Es 2	- Gretz Tournan 3	21910221	...	-FG
53925.	... - ...	21910177	Ozoir 3	- Val De L'Yerres 1	21910222 15H30	...	- ...
53926.	... - ...	21910178	Ferrieres 2	- Entente C.G.O.V. 2	21910223	...	- ...
Journée 09 - Aller 19/01/2020				Journée 18 - Retour 24/05/2020			
53927.	... - ...	21910179	Presles/Chevry 3	- Pontault Port 3	21910224	...	- ...
53928.	FG- ...	21910180	Gretz Tournan 3	- Pommeuse Fare 1	21910225	FG- ...	
53929.	... - ...	21910181	Bussy 2	- Ozoir 3	21910226	...	- ...
53930.	... - ...	21910182	Entente C.G.O.V. 2	- Jouy Yvron Es 2	21910227	...	- ...
53931.	... - ... 15H30	21910183	Val De L'Yerres 1	- Ferrieres 2	21910228	...	- ...

U16 D3 / Phase 1

118

* Match lever de rideau

Poule A

Début été : 13H Début hiver : 13H

Breuilloise 1	Brie Fc 2	Changis St Jean Ussy 1	Claye Souilly 2
Courtry 1	Meaux Adom 2		Othis C.O. 1
Pays Crecois 2	Val De France/Le Pin 2	<i>Noisiel Foot Academ 1 remplace Thorigny 2 (F.G.)</i>	

Journée	01	- Aller	22/09/2019	Journée	10	- Retour	01/03/2020
52406.	2-0		21863210	Claye Souilly 2	-	Courtry 1	21863255 ... -...
52407.	4-1		21863211	Changis St Jean Ussy 1	-	Breuilloise 1	21863256 ... -...
52408.	2-1	15H	21863212	Brie Fc 2	-	Othis C.O. 1	21863257 ... -...
52404.	...	-...	21863208	Meaux Adom 2	-	Noisiel Foot Academ 1	21863253 ... -...
52405.	...	-...	21863209	Val De France/Le Pin 2	-	Pays Crecois 2	21863254 ... -...

Journée	02	- Aller	29/09/2019	Journée	11	- Retour	29/03/2020	
52410.	1-4		21863214	Othis C.O. 1	-	Courtry 1	21863259 ... -...	
52411.	2-1	12H	21863215	Val De France/Le Pin 2	-	Brie Fc 2	21863260 15H ... -...	
52409.	...	-...	03/11/19	21863213	Changis St Jean Ussy 1	-	Meaux Adom 2	21863258 ... -...
52413.	...	-...	03/11/19	21863217	Pays Crecois 2	-	Claye Souilly 2	21863262 ... -...
52412.	...	-...	21863216	Breuilloise 1	-	Noisiel Foot Academ 1	21863261 ... -...	

Journée	03	- Aller	06/10/2019	Journée	12	- Retour	08/03/2020	
52416.	...	-...	21863220	Pays Crecois 2	-	Changis St Jean Ussy 1	21863265 ... -...	
52417.	1-5		21863221	Othis C.O. 1	-	Claye Souilly 2	21863266 ... -...	
52418.	7-1		21863222	Breuilloise 1	-	Brie Fc 2	21863267 15H ... -...	
52414.	...	-...	12H	21863218	Val De France/Le Pin 2	-	Meaux Adom 2	21863263 ... -...
52415.	...	-...	21863219	Courtry 1	-	Noisiel Foot Academ 1	21863264 ... -...	

Journée	04	- Aller	13/10/2019	Journée	13	- Retour	22/03/2020	
52419.	...	-...	21863223	Meaux Adom 2	-	Courtry 1	21863268 ... -...	
52420.	...	-...	21863224	Changis St Jean Ussy 1	-	Val De France/Le Pin 2	21863269 12H ... -...	
52422.	...	-...	15H	21863226	Brie Fc 2	-	Pays Crecois 2	21863271 ... -...
52423.	...	-...	21863227	Claye Souilly 2	-	Breuilloise 1	21863272 ... -...	
52421.	...	-...	21863225	Noisiel Foot Academ 1	-	Othis C.O. 1	21863270 ... -...	

Journée 05 - Aller 17/11/2019				Journée 14 - Retour 02/02/2020			
52424.	... - ...		21863228	Meaux Adom 2	- Othis C.O. 1	21863273	... - ...
52425.	... - ...	15H	21863229	Brie Fc 2	- Changis St Jean Ussy 1	21863274	... - ...
52426.	... - ...		21863230	Courtry 1	- Breuilloise 1	21863275	... - ...
52427.	... - ...		21863231	Claye Souilly 2	- Val De France/Le Pin 2	21863276	12H ... - ...
52428.	... - ...		21863232	Noisiel Foot Academ 1	- Pays Crecois 2	21863277	... - ...
Journée 06 - Aller 24/11/2019				Journée 15 - Retour 26/04/2020			
52429.	... - ...	15H	21863233	Brie Fc 2	- Meaux Adom 2	21863278	... - ...
52430.	... - ...		21863234	Breuilloise 1	- Othis C.O. 1	21863279	... - ...
52431.	... - ...		21863235	Changis St Jean Ussy 1	- Claye Souilly 2	21863280	... - ...
52432.	... - ...		21863236	Pays Crecois 2	- Courtry 1	21863281	... - ...
52433.	... - ...	12H	21863237	Val De France/Le Pin 2	- Noisiel Foot Academ 1	21863282	... - ...
Journée 07 - Aller 01/12/2019				Journée 16 - Retour 03/05/2020			
52434.	... - ...		21863238	Meaux Adom 2	- Breuilloise 1	21863283	... - ...
52435.	... - ...		21863239	Claye Souilly 2	- Brie Fc 2	21863284	15H ... - ...
52436.	... - ...		21863240	Othis C.O. 1	- Pays Crecois 2	21863285	... - ...
52437.	... - ...		21863241	Noisiel Foot Academ 1	- Changis St Jean Ussy 1	21863286	... - ...
52438.	... - ...		21863242	Courtry 1	- Val De France/Le Pin 2	21863287	12H ... - ...
Journée 08 - Aller 08/12/2019				Journée 17 - Retour 17/05/2020			
52439.	... - ...		21863243	Claye Souilly 2	- Meaux Adom 2	21863288	... - ...
52440.	... - ...		21863244	Pays Crecois 2	- Breuilloise 1	21863289	... - ...
52441.	... - ...	15H	21863245	Brie Fc 2	- Noisiel Foot Academ 1	21863290	... - ...
52442.	... - ...	12H	21863246	Val De France/Le Pin 2	- Othis C.O. 1	21863291	... - ...
52443.	... - ...		21863247	Changis St Jean Ussy 1	- Courtry 1	21863292	... - ...
Journée 09 - Aller 19/01/2020				Journée 18 - Retour 24/05/2020			
52444.	... - ...		21863248	Meaux Adom 2	- Pays Crecois 2	21863293	... - ...
52445.	... - ...		21863249	Noisiel Foot Academ 1	- Claye Souilly 2	21863294	... - ...
52446.	... - ...		21863250	Breuilloise 1	- Val De France/Le Pin 2	21863295	12H ... - ...
52447.	... - ...		21863251	Courtry 1	- Brie Fc 2	21863296	15H ... - ...
52448.	... - ...		21863252	Othis C.O. 1	- Changis St Jean Ussy 1	21863297	... - ...

U16 D3 / Phase 1

119

* Match lever de rideau

Poule B

Début été : 13H Début hiver : 13H

Brie Est/Buceenne 1	Esbly 1	Ferte S/J 1	Jouarre Asm 1
Magny 1	Roissy Us 2	St Thibault/Lagny 1	Torcy Pvm/Collegien 4
Trilport Usf 1	Us Petit Morin 1		

Journée 01 - Aller 22/09/2019				Journée 10 - Retour 01/03/2020			
52450.	2-1	21863299	Trilport Usf 1	-	Roissy Us 2	21863344	... -...
52449.	... -...	03/11/19 21863298	Us Petit Morin 1	-	Esbly 1	21863343	... -...
52451.	... -...	03/11/19 21863300	Brie Est/Buceenne 1	-	Jouarre Asm 1	21863345	14H ... -...
52453.	... -...	03/11/19 21863302	Ferte S/J 1	-	Magny 1	21863347	... -...
52452.	... -...	21863301	Torcy Pvm/Collegien 4-	-	St Thibault/Lagny 1	21863346	... -...

Journée 02 - Aller 29/09/2019				Journée 11 - Retour 29/03/2020			
52455.	FM-5	21863304	Magny 1	-	Jouarre Asm 1	21863349	14H ... -...
52456.	9-0	21863305	Trilport Usf 1	-	Ferte S/J 1	21863350	... -...
52457.	3-2	21863306	Esbly 1	-	St Thibault/Lagny 1	21863351	... -...
52454.	... -...	21863303	Torcy Pvm/Collegien 4-	-	Us Petit Morin 1	21863348	... -...
52458.	... -...	21863307	Roissy Us 2	-	Brie Est/Buceenne 1	21863352	... -...

Journée 03 - Aller 06/10/2019				Journée 12 - Retour 08/03/2020			
52459.	7-0	21863308	Trilport Usf 1	-	Us Petit Morin 1	21863353	... -...
52460.	0-6	21863309	Jouarre Asm 1	-	Esbly 1	21863354	... -...
52463.	7-1	21863312	St Thibault/Lagny 1	-	Ferte S/J 1	21863357	... -...
52461.	... -...	21863310	Roissy Us 2	-	Torcy Pvm/Collegien 4	21863355	... -...
52462.	... -...	21863311	Magny 1	-	Brie Est/Buceenne 1	21863356	... -...

Journée 04 - Aller 13/10/2019				Journée 13 - Retour 22/03/2020			
52464.	... -...	21863313	Us Petit Morin 1	-	Jouarre Asm 1	21863358	14H ... -...
52466.	... -...	21863315	Esbly 1	-	Magny 1	21863360	... -...
52467.	... -...	21863316	Ferte S/J 1	-	Roissy Us 2	21863361	... -...
52468.	... -...	21863317	Brie Est/Buceenne 1	-	St Thibault/Lagny 1	21863362	... -...
52465.	... -...	21863314	Torcy Pvm/Collegien 4-	-	Trilport Usf 1	21863359	... -...

Journée 05 - Aller 17/11/2019				Journée 14 - Retour 02/02/2020			
52469.	... -...	21863318	Us Petit Morin 1	-	Magny 1	21863363	... -...
52470.	... -...	21863319	Ferte S/J 1	-	Torcy Pvm/Collegien 4	21863364	... -...
52471.	... -...	14H 21863320	Jouarre Asm 1	-	St Thibault/Lagny 1	21863365	... -...
52472.	... -...	21863321	Brie Est/Buceenne 1	-	Trilport Usf 1	21863366	... -...
52473.	... -...	21863322	Esbly 1	-	Roissy Us 2	21863367	... -...

Journée 06 - Aller 24/11/2019				Journée 15 - Retour 26/04/2020			
52474.	... - ...	21863323	Ferte S/J 1	- Us Petit Morin 1	21863368	...	- ...
52475.	... - ...	21863324	St Thibault/Lagny 1	- Magny 1	21863369	...	- ...
52476.	... - ...	21863325	Torcy Pvm/Collegien 4	- Brie Est/Buceenne 1	21863370	...	- ...
52477.	... - ...	21863326	Roissy Us 2	- Jouarre Asm 1	21863371	14H	...
52478.	... - ...	21863327	Trilport Usf 1	- Esbly 1	21863372	...	- ...
Journée 07 - Aller 01/12/2019				Journée 16 - Retour 03/05/2020			
52479.	... - ...	21863328	Us Petit Morin 1	- St Thibault/Lagny 1	21863373	...	- ...
52480.	... - ...	21863329	Brie Est/Buceenne 1	- Ferte S/J 1	21863374	...	- ...
52481.	... - ...	21863330	Magny 1	- Roissy Us 2	21863375	...	- ...
52482.	... - ...	21863331	Esbly 1	- Torcy Pvm/Collegien 4	21863376	...	- ...
52483.	... - ... 14H	21863332	Jouarre Asm 1	- Trilport Usf 1	21863377	...	- ...
Journée 08 - Aller 08/12/2019				Journée 17 - Retour 17/05/2020			
52484.	... - ...	21863333	Brie Est/Buceenne 1	- Us Petit Morin 1	21863378	...	- ...
52485.	... - ...	21863334	Roissy Us 2	- St Thibault/Lagny 1	21863379	...	- ...
52486.	... - ...	21863335	Ferte S/J 1	- Esbly 1	21863380	...	- ...
52487.	... - ...	21863336	Trilport Usf 1	- Magny 1	21863381	...	- ...
52488.	... - ...	21863337	Torcy Pvm/Collegien 4	- Jouarre Asm 1	21863382	14H	...
Journée 09 - Aller 19/01/2020				Journée 18 - Retour 24/05/2020			
52489.	... - ...	21863338	Us Petit Morin 1	- Roissy Us 2	21863383	...	- ...
52490.	... - ...	21863339	Esbly 1	- Brie Est/Buceenne 1	21863384	...	- ...
52491.	... - ...	21863340	St Thibault/Lagny 1	- Trilport Usf 1	21863385	...	- ...
52492.	... - ... 14H	21863341	Jouarre Asm 1	- Ferte S/J 1	21863386	...	- ...
52493.	... - ...	21863342	Magny 1	- Torcy Pvm/Collegien 4	21863387	...	- ...